

FORAGE

ORBIT  **GARANT**
DRILLING



RAPPORT ANNUEL 2019

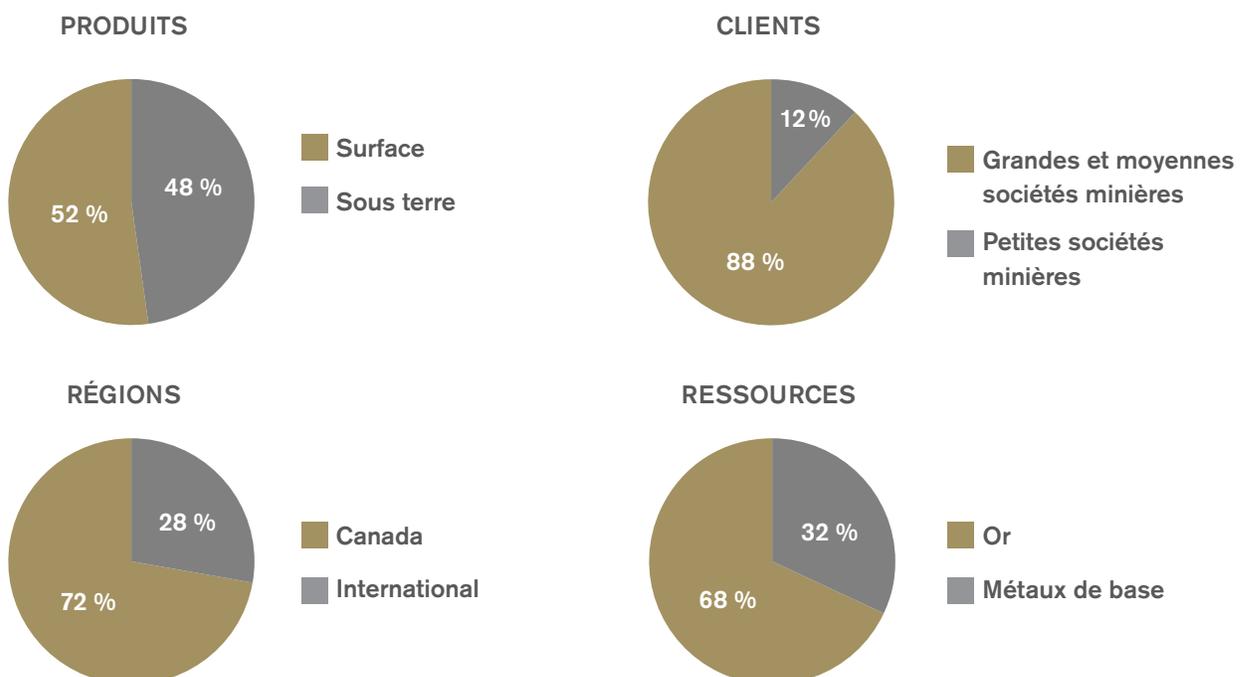
BASE SOLIDE AU CANADA | PRÉSENCE MONDIALE EN EXPANSION

PROFIL

Ayant son siège social à Val-d'Or, au Québec, Orbit Garant est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage, offrant des services de forage souterrain et en surface au Canada et à l'international par ses 235 appareils de forage et plus de 1 300 employés. Orbit Garant offre des services aux grandes, moyennes et petites sociétés minières, à chaque étape de l'exploration minière, du développement et de la production. La Société offre aussi des services de forage géotechnique à des sociétés minières ou d'exploration, à des cabinets de consultants en ingénierie et en environnement ainsi qu'à des agences gouvernementales.



PART DE MARCHÉ (EN POURCENTAGE DU CHIFFRE D'AFFAIRES¹)



1. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

À nos actionnaires,

Nous avons fait face à un environnement d'affaires plus difficile au cours de l'exercice 2019 qu'au cours de l'exercice 2018, car la demande de l'industrie à l'égard des services de forage au Canada, où nous générons environ les trois quarts de nos revenus, a diminué au cours des trois premiers trimestres de l'année. Par conséquent, notre nombre total de mètres forés pour l'exercice a baissé à 1,43 million, comparativement à 1,54 million il y a un an. De plus, nous avons également complété un important contrat de forage de plusieurs années au Chili au début de notre quatrième trimestre et nous avons généré des produits moyens par mètre foré plus bas comparativement à l'exercice 2018. Ces deux facteurs ont eu un impact négatif sur nos produits et nos marges brutes. Le total des produits pour l'exercice 2019 s'est établi à 152,8 M\$, comparativement à 173,1 M\$ pour l'exercice 2018. Bien que le total de nos produits pour l'exercice 2019 était le troisième plus élevé de l'histoire de la Société, reflétant notre solide position sur le marché canadien et l'expansion des activités internationales, nos marges brutes et notre rentabilité ont été inférieures aux attentes.

Pour l'avenir, notre objectif principal est d'augmenter les marges et la rentabilité et nous croyons que nous sommes maintenant bien placés pour atteindre cet objectif. Pour bien comprendre, il est important de revenir sur l'importante croissance et la diversification que nous avons eues depuis l'exercice 2015.

Il y a quatre ans, l'industrie minière atteignait la fin d'un ralentissement prolongé. Alors que la demande à l'égard des services de forage des clients a commencé à augmenter rapidement, nous avons réagi en embauchant et en formant des foreurs et du personnel de soutien au Canada afin d'élargir notre programme d'exploitation. Cela nous a permis de gagner des parts de marché au cours d'une période très active pour l'activité de forage sur le marché canadien.

En même temps, nous avons également lancé une stratégie d'expansion internationale, en commençant par la création de nouvelles filiales d'exploitation au Chili et au Ghana. Au cours de l'exercice 2016, nous avons considérablement avancé grâce à l'acquisition de Captagua Ingeniería S.A. au Chili, une société de forage établie avec plus de 50 ans d'antécédents d'exploitation. Nous avons acquis 17 appareils de forage et du personnel qualifié dans le cadre de cette transaction et nous avons augmenté notre exposition au cuivre, ce qui nous a permis de nous diversifier par rapport à l'or et de renforcer notre programme de croissance sur le grand marché sud-américain. Nous avons poursuivi notre expansion internationale au cours de la dernière année en acquérant les activités de forage de Projet Production International BF au Burkina Faso. L'acquisition nous a fourni 13 appareils de forage de surface, des équipements de soutien, des contrats clients existants et environ 100 employés, renforçant ainsi notre croissance en Afrique de l'Ouest, l'une des régions les plus prometteuses au monde pour l'exploration d'or.

Notre expansion internationale au Chili et en Afrique de l'Ouest a été un succès et a atteint nos objectifs stratégiques. Nous avons transformé Orbit Garant en une société de forage minier plus mondiale avec une envergure et une diversification accrue. À l'avenir, la stratégie d'acquisition que nous avons utilisée au Chili, puis en Afrique de l'Ouest, servira de modèle pour les futurs plans d'expansion lorsque des opportunités se présenteront.

Alors que nos activités se développaient à l'international avec des contrats rentables et à marge plus élevée, le Canada a continué d'être un défi. Nous avons connu des niveaux de productivité plus faibles à mesure que nos nouveaux foreurs acquéraient de l'expérience, ce qui a eu un impact négatif sur nos marges.

Compte tenu de la forte reprise de la demande à l'égard des services de forage au Canada l'an dernier et d'une équipe de forage plus grande et plus expérimentée, nous étions confiants au début de l'exercice 2019 que nos marges s'amélioreraient. Malheureusement, la demande des clients au Canada a fortement diminué au début de l'année.

Bien que nous ayons dû faire face à des difficultés croissantes et à une demande inégale du marché, les investissements que nous avons faits pour accroître notre capacité et notre présence mondiale nous ont positionnés pour connaître une croissance et une rentabilité plus importante à long terme, particulièrement à mesure que la demande de l'industrie augmentera. À cette fin, nous voyons maintenant des signes positifs.

Nos produits de 44,4 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2019 ont été légèrement inférieurs à notre record de 44,5 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice précédent, reflétant l'augmentation de la demande de clients que nous observons maintenant sur le marché canadien. Sur le plan international, nous travaillons actuellement sur des projets aux États-Unis, en Argentine, au Chili, au Burkina Faso et au Ghana. Avec des projets de forage dans cinq pays à l'extérieur du Canada, cela représente notre période d'activité internationale la plus active. Nous croyons que l'augmentation de la demande que nous connaissons actuellement est soutenue par la hausse des prix de l'or d'aujourd'hui.

À la fin de mai 2019, le prix de l'or a connu une hausse soutenue, dépassant 1 500 \$ US l'once en août pour la

première fois en plus de six ans. Au moment de rédiger le présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 492 \$ US l'once, ce qui représente une augmentation d'environ 25 % par rapport à l'an dernier et d'environ 42 % par rapport au plus bas niveau du prix de l'or en cinq ans en décembre 2015. Les sociétés minières aurifères peuvent maintenant générer des marges d'exploitation beaucoup plus élevées que ce qui était possible au cours des dernières années et l'intérêt des investisseurs pour ces sociétés s'est renforcé. Par conséquent, les petites, moyennes et grandes sociétés aurifères devraient bénéficier d'un meilleur accès au capital dans les mois à venir, ce qui leur permettra de déployer davantage de capitaux dans leurs budgets d'exploration et de développement.

De façon plus générale, l'industrie minière aurifère est sous la pression de la baisse des réserves. Les découvertes majeures ont été rares au cours de la dernière décennie et S&P Global Market Intelligence prévoit que la production mondiale d'or commencera à diminuer après 2022. Bien que les dépenses d'exploration et de mise en valeur des minéraux puissent être volatiles à court terme, cette industrie aura besoin de dépenses beaucoup plus élevées à long terme pour demeurer viable.

Avec environ 70 % de nos produits générés par des projets liés à l'or et une forte présence au Canada et dans d'autres grands territoires producteurs d'or, nous sommes bien placés pour profiter d'une augmentation de la demande à long terme.

Alors que nous poursuivons notre croissance et l'amélioration de la rentabilité, nous nous concentrons sur l'innovation et la technologie de pointe demeure une priorité pour nous et un avantage concurrentiel dans notre industrie. Le meilleur exemple en est notre technologie de contrôle informatisée de surveillance. Nous disposons actuellement de 38 appareils de forage équipés de cette technologie, qui sont tous déployés sur le terrain ou mobilisés pour un déploiement à court terme. Ces foreuses augmentent la précision et la productivité, nécessitent moins de consommables, ont des composantes de foreuses durables et sont idéales pour former des foreurs moins expérimentés, qui peuvent augmenter leur productivité à un rythme plus rapide que sur les foreuses traditionnelles.

Grâce à l'expansion de nos opérations et de notre envergure mondiale, à notre bilan solide, à notre expertise dans le forage de surface et le forage souterrain, à nos capacités de fabrication intégrées verticalement, à notre équipe de direction hautement expérimentée et à notre engagement envers l'innovation, nous sommes bien placés pour tirer parti de l'amélioration des perspectives de notre industrie et générer des marges et une rentabilité plus forte au profit de nos actionnaires.

En terminant, nous remercions tous nos employés et leurs familles pour leur engagement continu envers le succès d'Orbit Garant. Et à nos actionnaires, nous vous remercions de votre soutien continu.

Sincèrement,



Paul Carmel

Président du conseil d'administration



Éric Alexandre

Président et chef de la direction



**Rapport de Gestion et
États Financiers Consolidés**

QUATRIÈME TRIMESTRE ET EXERCICE 2019

LE 18 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est un examen des résultats d'exploitation, des liquidités et des ressources en capital de Forage Orbit Garant inc. Il contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs » pour une description des risques, des incertitudes et des hypothèses faisant l'objet de ces énoncés.

La lecture de ce rapport de gestion doit se faire conjointement avec les états financiers consolidés audités pour les exercices terminés le 30 juin 2019 (l'« exercice 2019 ») et le 30 juin 2018 (l'« exercice 2018 ») et les notes complémentaires qui sont disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les états financiers consolidés audités de la Société ainsi que les notes y afférentes pour l'exercice 2019 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Dans le présent rapport de gestion, toute référence à la « Société » ou à « Orbit Garant » s'entend, selon le contexte, soit de Forage Orbit Garant inc., soit de Forage Orbit Garant inc. conjointement avec ses filiales en propriété exclusive.

Le présent rapport de gestion est daté du 18 septembre 2019. L'information présentée dans ce rapport de gestion est à jour, sauf indication contraire.

Les pourcentages sont fondés sur les chiffres figurant dans les états financiers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres arrondis figurant dans le présent rapport de gestion.

D'autres renseignements concernant la Société, y compris sa notice annuelle pour l'exercice le plus récent, se trouvent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les lois sur les valeurs mobilières encouragent les sociétés à formuler des énoncés prospectifs afin que les investisseurs comprennent mieux les perspectives d'avenir d'une société et qu'ils prennent des décisions de placement éclairées.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs au sujet des objectifs, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie et des activités de la Société. Ces énoncés sont « prospectifs » en ce sens qu'ils se fondent sur des prévisions, des estimations et des hypothèses actuelles en ce qui a trait aux marchés dans lesquels la Société exerce ses activités, au climat économique mondial relativement au secteur minier, à la conjoncture économique canadienne ainsi qu'à la capacité de la Société d'attirer et de retenir des clients et de gérer ses actifs et ses charges d'exploitation.

Les résultats réels pourraient différer de façon significative des prévisions si des risques connus ou inconnus influent sur les activités, ou encore si les estimations ou les hypothèses se révélaient inexactes. La Société ne garantit pas que les énoncés prospectifs se réaliseront. Par conséquent, le lecteur est prié de ne pas se fier complètement à ces énoncés.

La Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, même par suite de l'obtention de nouvelles informations ou à la suite d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si elle est tenue de le faire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les risques susceptibles de faire diverger de façon significative les résultats réels de la Société de ses prévisions actuelles sont analysés dans le présent rapport de gestion. Pour une analyse plus complète des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière significative des attentes actuelles, veuillez vous reporter à la notice annuelle de la Société datée du 18 septembre 2019 figurant sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

SOMMAIRE POUR L'EXERCICE 2019

- Les produits se sont établis à 152,8 M\$, comparativement à 173,1 M\$ pour l'exercice 2018
- La marge brute de 10,7 %, comparativement à 12,4 % pour l'exercice 2018
- La marge brute ajustée¹⁾ (excluant la dotation aux amortissements) de 16,4 %, comparativement à 17,0 % pour l'exercice 2018
- Le BAIIA¹⁾ s'est établi à 8,3 M\$, comparativement à 14,7 M\$ pour l'exercice 2018
- Une perte nette de 3,5 M\$ a été inscrite, comparativement à un bénéfice net de 4,5 M\$ pour l'exercice 2018
- Au total, 1 427 587 mètres ont été forés, comparativement aux 1 537 212 mètres forés au cours de l'exercice 2018.

1) Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Orbit Garant (TSX: OGD) est l'une des plus importantes sociétés canadiennes de forage minier, avec 235 appareils de forage et plus de 1 300 employés. Ayant son siège social à Val-d'Or au Québec, la Société fournit des services de forage souterrain et de surface au Canada et à l'international à des entreprises minières majeures, intermédiaires et juniors, à chaque étape de l'exploration minérale, du développement minier et de la production. Orbit Garant fournit également des services de forage géotechnique et de forage de puits aux sociétés minières ou d'exploration minérale, aux cabinets de consultants en ingénierie et en environnement et aux agences gouvernementales. La majeure partie des activités commerciales d'Orbit Garant sont actuellement menées au Canada. La Société a des bureaux régionaux et des installations à Sudbury en Ontario et à Moncton au Nouveau-Brunswick pour appuyer ses activités commerciales canadiennes. Orbit Garant a travaillé sur des projets à l'international aux États-Unis, au Mexique, en Guyane, au Chili, en Argentine, au Kazakhstan, au Burkina Faso, au Libéria et au Ghana. La Société a établi des filiales d'exploitation à l'international à Winnemucca (Nevada), aux États-Unis, à Santiago au Chili; à Lima au Pérou; à Georgetown en Guyane; à Ouagadougou au Burkina Faso; et à Takoradi au Ghana, pour soutenir ses opérations internationales.

Orbit Garant a des infrastructures complètes et intégrées verticalement avec sa filiale, Soudure Royale, située à Val-d'Or au Québec, qui fabrique des appareils de forage pour la Société et des tiers. Soudure Royale procure un avantage concurrentiel à la Société en matière de prestation de services et de matériel de forage. Orbit Garant concentre ses activités sur le « forage spécialisé », c'est-à-dire des projets de forage qui sont réalisés dans des endroits éloignés ou dont, selon la direction, la portée, la complexité ou la nature technique ne permettent pas qu'ils soient entrepris par de plus petites sociétés de forage traditionnelles.

La Société dispose de deux secteurs opérationnels : Canada (qui englobe les activités de forage en surface, de forage souterrain et de fabrication au Canada) et International.

Pour l'exercice 2019 :

- Les services de forage spécialisé, qui génèrent habituellement une marge brute supérieure à celle générée par les services de forage traditionnel, ont représenté environ 55 % du total des produits de la Société, comparativement à 60 % pour l'exercice 2018.
- Environ 68 % des produits de la Société ont été générés par des activités liées à l'or, tandis qu'environ 32 % ont été générés par les activités liées aux métaux de base et par d'autres activités.

- Les services de forage en surface et souterrain que fournit la Société ont représenté respectivement environ 52 % et 48 % des produits de la Société.
- Environ 88 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de grandes et moyennes sociétés minières, en comparaison de 81 % pour l'exercice 2018. Les contrats de forage qu'Orbit Garant conclut avec de grandes et moyennes sociétés minières ont généralement une durée allant d'un an à cinq ans.
- Environ 72 % des produits d'Orbit Garant ont été générés par des projets de forage menés au Canada, tandis qu'environ 28 % ont été générés par des contrats de forage à l'international.

REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 11 octobre 2018, Forage Orbit Garant a acquis les opérations de forage de Projet Production International BF S.A., (« PPI » basée au Burkina Faso au moyen d'un contrat d'achat d'actifs pour un prix d'achat total de 8,3 M\$ (6,4 M\$ US) (l'« acquisition »). Suite à l'acquisition, par la filiale en propriété exclusive d'Orbit Garant, Forage Orbit Garant BF S.A.S., (« Orbit Garant BF ») a ajouté 13 appareils de forage de surface, matériel de support connexe et contrats clients existants au Burkina Faso. Orbit Garant BF a aussi maintenu en poste environ 100 employés, y compris des foreurs d'expérience et du personnel de soutien, qui sont basés dans les bureaux d'Orbit Garant BF à Ouagadougou au Burkina Faso. L'acquisition renforce de manière significative la présence d'Orbit Garant au Burkina Faso sur le marché de forage minéral de l'Afrique de l'Ouest, en positionnant la Société à poursuivre de nouvelles opportunités de croissance.

Le prix d'achat de 8,3 M\$ (6,4 M\$ US) consiste en un montant de 3,35 M\$ (2,575 M\$ US) payé comptant à la clôture et un solde de vente de 3,35 M\$ (2,575 M\$ US) à payer 12 mois après la date de clôture et l'émission d'actions ordinaires d'Orbit Garant d'une valeur de 1,6 M\$ (1,25 M\$ US) (861 637 actions ordinaires au prix de 1,89 \$ par action). Les résultats d'exploitation de PPI à partir de la date d'acquisition sont inclus dans les résultats d'exploitation d'Orbit Garant pour la période de douze mois terminée le 30 juin 2019.

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Orbit Garant entend devenir la plus grande société de forage de minerai au Canada. Pour atteindre cet objectif, elle devra saisir les occasions qui se présenteront à elle sur les marchés, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, et fournir les meilleurs services de forage souterrain et en surface, le matériel le plus performant et le personnel le plus qualifié à toutes les étapes des activités minières et d'exploration minérale, y compris l'exploration, la mise en valeur et la production. La Société applique les stratégies d'entreprise suivantes :

- Servir principalement de grandes et moyennes sociétés d'exploitation et d'exploration minière en bonne santé financière exerçant leurs activités dans des pays stables;
- Fournir des services de forage traditionnel, spécialisé et géotechnique;
- Fabriquer des appareils de forage et du matériel sur mesure répondant aux besoins des clients;
- Maintenir son engagement en matière d'innovation technologique et de technologies avancées dans le domaine du forage, comme la mise en œuvre actuelle de technologies informatisées de surveillance et de contrôle;
- Donner de la formation à son personnel afin d'améliorer constamment le rendement de la main-d'œuvre et d'accroître la disponibilité d'employés qualifiés;
- Maintenir des normes de santé et de sécurité élevées en milieu de travail et favoriser la protection de l'environnement;
- Établir et entretenir des relations à long terme avec les clients;
- Faire de la vente croisée de services de forage auprès des clients actuels;
- Développer la base d'exploitation de la Société dans des régions stratégiques, comme l'acquisition d'Orbit Garant Chile S.A. (« OG Chile ») basée à Santiago, au Chili, réalisée par la Société en décembre 2015 et l'acquisition des opérations de forage de PPI à Ouagadougou, au Burkina Faso en octobre 2018;
- Conserver un bilan solide et utiliser les capitaux de façon judicieuse;

- Évaluer des occasions stratégiques d'acquisition qui peuvent rehausser la valeur pour les parties prenantes de la Société.

APERÇU DU SECTEUR

Orbit Garant fournit des services de forage, au Canada et à l'échelle internationale, à l'industrie des minéraux à toutes les étapes du développement minier, de l'exploration à la production. Les sociétés minières clientes sont composées de grands producteurs (ou de sociétés supérieures), intermédiaires et juniors (qui se concentrent généralement uniquement sur l'exploration). Les budgets des sociétés minières pour les services de forage externes, tels que ceux offerts par Orbit Garant, sont généralement déterminés par les prix ferreux (fer) et non ferreux (métaux précieux et de base) des métaux, et la disponibilité de capitaux pour financer l'exploration (en particulier dans le cas des juniors) et des programmes de développement, et/ou des opérations minières en cours.

Or

Les prix de l'or sont déterminés par l'équilibre entre l'offre (principalement la production minière) et les nombreuses sources de demande, y compris la demande mondiale de bijoux en or, la demande d'investissement et, dans une moindre mesure, la demande des applications industrielles.

Le prix de l'or a considérablement augmenté en 2019, se négociant à son plus haut niveau depuis 2013. Au moment du présent rapport, le prix au comptant de l'or était d'environ 1 492 \$ US l'once. Cela représente une augmentation d'environ 16 % depuis le début de 2019, une augmentation d'environ 25 % par rapport à il y a 12 mois, et une augmentation d'environ 42 % par rapport à son plus bas niveau en cinq ans en décembre 2015.

Métaux de base

Les prix des métaux de base reflètent généralement les conditions économiques mondiales, parce que ces métaux sont utilisés principalement dans le secteur des infrastructures et dans les secteurs industriel et manufacturier. La demande des marchés émergents, particulièrement la Chine et l'Inde, constitue une influence majeure sur les marchés des métaux de base. Au fur et à mesure que les marchés émergents poursuivent leur développement économique, leurs infrastructures et leurs bases industrielles prennent de l'ampleur. De plus, les résidents deviennent en général plus aisés et font augmenter la demande pour les produits fabriqués.

L'aluminium, le cuivre, le plomb, le nickel et le zinc sont les principaux métaux de base. Au moment du présent rapport, la performance des prix des métaux de base primaires est mitigée par rapport à il y a 12 mois. Les prix au comptant de l'aluminium et du cuivre sont plus bas qu'il y a 12 mois, les prix au comptant du zinc sont semblables, et les prix au comptant du plomb et du nickel sont plus élevés. Le prix au comptant du cuivre, le métal largement considéré comme le plus sensible à l'activité macroéconomique, était d'environ 2,75 \$ US la livre il y a un an et, au moment du présent rapport, il était d'environ 2,62 \$ US la livre, soit une baisse de 5 %. Les prix au comptant du cuivre, du plomb, du nickel et du zinc se situent actuellement près du milieu de leurs fourchettes de prix respectives sur cinq ans, tandis que le prix au comptant de l'aluminium se situe actuellement dans la tranche inférieure de la fourchette de prix des cinq dernières années.

Minerai de fer

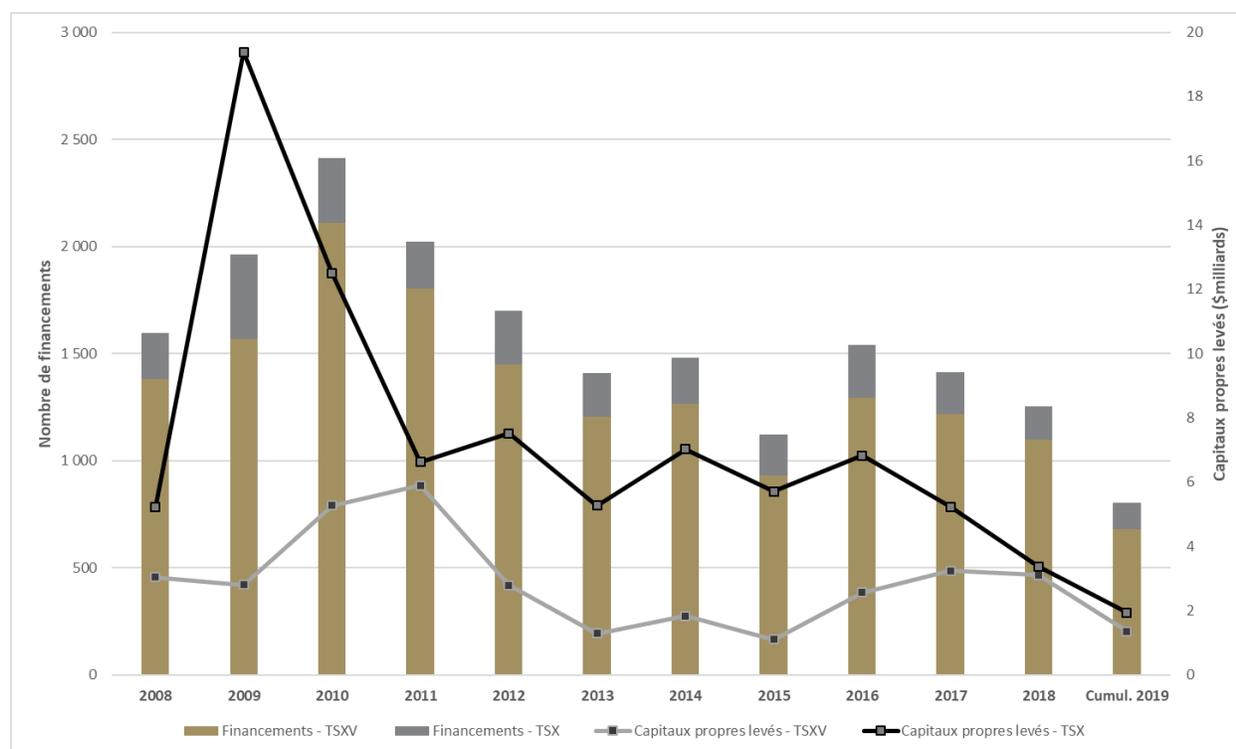
Les prix du minerai de fer sont déterminés par la demande mondiale pour l'acier, car plus de 95 % du minerai de fer est utilisé pour la fabrication de l'acier. À titre de plus grande consommatrice et productrice mondiale d'acier, la Chine est largement considérée comme le pays ayant le plus d'influence sur les prix du marché mondial du minerai de fer. La poursuite de l'urbanisation de la population mondiale, principalement dans les pays les plus peuplés que sont la Chine et l'Inde, alimente la consommation mondiale d'acier, avec une demande à long terme qui devrait continuer d'augmenter. À court terme, le prix au comptant du minerai de fer est principalement affecté par les effets saisonniers,

les disparités à court terme entre l'offre et la demande et d'autres facteurs. Au moment du présent rapport, le prix au comptant du minerai de fer était d'environ 94 \$ US la tonne, comparativement à environ 69 \$ US la tonne il y a un an. Le prix au comptant du minerai de fer se situe actuellement près de la tranche supérieure de sa fourchette de prix sur cinq ans.

Intervenants du marché

Le secteur minier se remet lentement du ralentissement prolongé au début de 2016. Les prix des métaux ont augmenté, ce qui a fait grimper les évaluations des actions minières et l'augmentation de l'activité de financement. Toutefois, la reprise a marqué une pause à la mi-2018, les prix des métaux ayant baissé. À la fin de mai 2019, le prix de l'or s'est engagé dans une remontée soutenue, dépassant 1 500 \$ US l'once en août pour la première fois en plus de six ans. Par conséquent, les évaluations des actions des sociétés minières aurifères ont considérablement augmenté, comme en témoigne l'augmentation de plus de 30 % de l'indice mondial de l'or de la Bourse de Toronto (31 mai 2019 au 18 septembre 2019). La performance des métaux de base a été mitigée en 2019 et la performance boursière des sociétés minières de métaux de base a généralement pris du retard comparativement aux sociétés aurifères. Entre le 31 mai 2019 et le 18 septembre 2019, l'indice mondial des métaux de base de la Bourse de Toronto a diminué d'environ de 2 %.

Financements du secteur minier TSX/TSX-V (2008 aux huit mois se terminant le 31 août 2019)



Dans l'ensemble, l'activité de financement minier a ralenti en 2019 par rapport à 2018. Selon le Groupe TMX, les sociétés minières inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de Croissance TSX ont réalisé 802 financements au cours des huit premiers mois de 2019, ce qui a permis de réunir un total de 3,3 milliard de dollars de capitaux propres, comparativement à 849 financements qui a permis de réunir 5,0 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2018 et 947 financements qui ont permis de réunir 4,9 milliards de dollars de capitaux propres au cours des huit premiers mois de 2017. Bien que l'activité de financement ait été globalement plus faible à ce jour en 2019, elle a rebondi après un début d'année lent. Le mois d'août a été particulièrement vigoureux, les sociétés minières des deux bourses ayant conclu 137 financements qui ont permis de réunir un capital

de 1,4 milliard de dollars, y compris deux financements totalisant 679 millions de dollars pour une entreprise de métaux de base.

Selon les études de la série S&P Global Market Intelligence's Corporate Exploration Strategies (mars 2019), les budgets mondiaux d'exploration des métaux non ferreux ont augmenté de 19 % pour atteindre environ 10,1 milliards de dollars américains en 2018, comparativement à 8,5 milliards de dollars américains en 2017. Il s'agissait de la deuxième augmentation annuelle consécutive des budgets d'exploration des métaux non ferreux mondiaux, après quatre années consécutives de baisse des dépenses. S&P s'attend à ce que les budgets mondiaux d'exploration des métaux non ferreux augmentent de 5 % à 10 % de plus en 2019.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

Les produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 se sont élevés à 152,8 M\$, comparativement à 173,1 M\$ pour l'exercice 2018.

La marge brute exprimée en pourcentage pour l'exercice 2019 s'est établie à 10,7 %, comparativement à 12,4 % pour l'exercice 2018.

Le volume des activités de forage pour l'exercice 2019 était de 1 427 587 mètres, comparativement à 1 537 212 mètres forés pour l'exercice 2018.

La diminution des produits et des marges brutes a contribué à une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, pour l'exercice 2019, tandis qu'un bénéfice net de 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, avait été inscrit pour l'exercice 2018. Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA » – se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ») s'est chiffré à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 14,7 M\$ pour l'exercice 2018.

Résultats d'exploitation pour l'exercice terminé le 30 juin 2019

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN * (en millions de dollars)	Exercice 2019	Exercice 2018	Variation en 2019 par rapport à 2018
Produits *	152,8	173,1	(20,3)
Bénéfice brut *	16,3	21,5	(5,2)
Marge brute (%)	10,7	12,4	(1,7)
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,4	17,0	(0,6)
Bénéfice net (perte nette) *	(3,5)	4,5	(8,0)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire - de base (\$)	(0,09)	0,12	(0,21)
- dilué(e) (\$)	(0,09)	0,12	(0,21)
BAIIA * ²⁾	8,3	14,7	(6,4)
Mètres forés	1 427 587	1 537 212	(109 625)

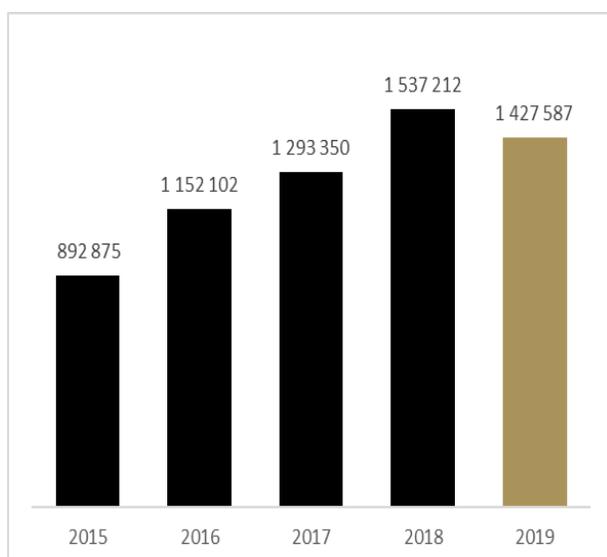
¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

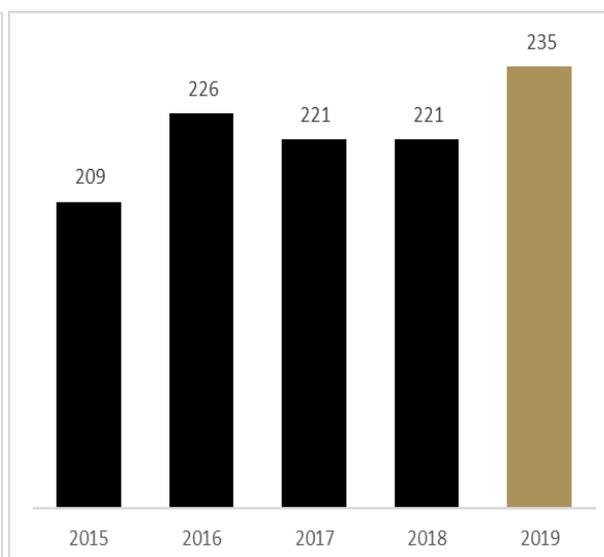
Au cours de l'exercice 2019, Orbit Garant a foré 1 427 587 mètres, comparativement à 1 537 212 mètres forés au cours de l'exercice 2018. Les produits moyens par mètre foré de la Société pour l'exercice 2019 se sont établis à 106,74 \$, comparativement à 112,29 \$ pour l'exercice 2018. La diminution des produits moyens par mètre foré est principalement attribuable à une proportion moindre des activités de forage spécialisé qui sont facturées à un prix supérieur au forage traditionnel.

La Société avait 235 appareils de forage au 30 juin 2019 comparativement à 221 appareils de forage à la fin de l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2019, Soudure Royale a fabriqué quatre nouveaux appareils de forage informatisés, tandis que trois appareils de forage traditionnels ont été démantelés. Actuellement Orbit Garant a 38 appareils de forage équipés d'une technologie de contrôle de surveillance informatisée. La Société a aussi ajouté 13 appareils de forage traditionnels de surface par l'acquisition des opérations de forage de PPI au Burkina Faso au T2 2019.

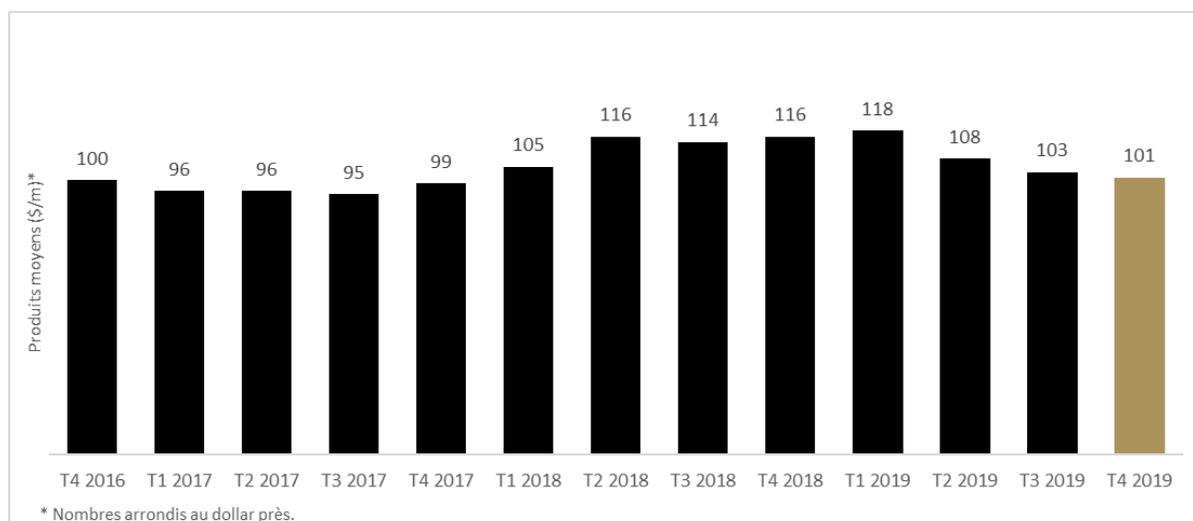
Mètres forés



Nombre d'appareils de forage



Produits moyens par mètre foré



PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES ANNUELLES

Pour les exercices terminés les 30 juin * (en millions de dollars)	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017
Produits tirés de contrats			
Forage au Canada *	109,5	120,9	99,3
Forage à l'international *	43,3	52,2	25,9
Total *	152,8	173,1	125,2
Bénéfice brut *	16,3	21,5	8,0
Marge brute (%)	10,7	12,4	6,4
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	16,4	17,0	13,4
Bénéfice net (perte nette) *	(3,5)	4,5	(5,9)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	(0,09)	0,12	(0,17)
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire dilué(e) (\$)	(0,09)	0,12	(0,17)
Total de l'actif *	134,7	123,3	111,4
Dette à long terme incluant la tranche à court terme *	29,6	20,0	17,0
BAIIA * ²⁾	8,3	14,7	2,7
BAIIA % ²⁾	5,4	8,5	2,2
Total de mètres forés (en millions)	1,4	1,5	1,3

¹⁾ Reflète la marge brute, excluant la dotation aux amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

²⁾ Le BAIIA est défini comme étant le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements. Se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS ».

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

COMPARAISON DES EXERCICES 2019 ET 2018

Produits tirés de contrats

Les produits pour l'exercice 2019 se sont établis à 152,8 M\$, comparativement à ceux de 173,1 M\$ inscrits pour l'exercice 2018. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des activités de forage au Canada et au Chili.

Les produits au Canada se sont élevés à 109,5 M\$ pour l'exercice 2019, une baisse de 11,4 M\$ ou 9,4 % comparativement à ceux de 120,9 M\$ inscrits pour l'exercice 2018. La diminution des produits est principalement attribuable à une baisse des mètres forés.

Les produits à l'international ont totalisé 43,3 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 52,2 M\$ pour l'exercice 2018, soit une baisse de 8,9 M\$, ou 17,0 %. L'international inclut 26,1 M\$ en produits provenant du Chili pour l'exercice 2019, comparativement à 41,6 M\$ pour l'exercice 2018. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à la fin d'un important contrat au Chili au troisième trimestre de l'exercice de 2018 (« T3 2018 »), et la fin d'un autre important contrat de plusieurs années au Chili au début du quatrième trimestre de l'exercice 2019 (« T4 2019 »). La diminution a été partiellement compensée par une hausse des activités de forage au Burkina Faso, attribuable à l'acquisition des opérations de forage de PPI durant le deuxième trimestre de 2019 (« T2 2019 ») et de nouveaux projets en Argentine et au Ghana.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut pour l'exercice 2019 s'est chiffré à 16,3 M\$, comparativement à 21,5 M\$ pour l'exercice 2018. La marge brute pour l'exercice 2019 s'est établie à 10,7 %, comparativement à 12,4 % pour l'exercice 2018. Une dotation aux amortissements totalisant 8,8 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour l'exercice 2019, comparativement à 7,9 M\$ pour l'exercice 2018. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 16,4 % pour l'exercice 2019, comparativement à 17,0 % pour l'exercice 2018. La diminution du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée était principalement attribuable au volume de forage plus faible au Canada, partiellement compensé par l'amélioration du bénéfice brut et des marges des opérations internationales, la Société ayant terminé un important contrat de forage non rentable au Chili au cours du T3 2018 et bénéficiant de l'augmentation des activités de forage au Burkina Faso.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont établis à 17,3 M\$ pour l'exercice 2019 (ce qui représente 11,3 % des produits), comparativement à 15,8 M\$ (ce qui représente 9,1 % des produits) pour l'exercice 2018. L'augmentation des frais généraux et administratifs est principalement attribuable aux coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 3,5 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 9,4 M\$ pour l'exercice 2018.

La perte d'exploitation liée au forage au Canada s'est établie à 2,9 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 6,3 M\$ pour l'exercice 2018, principalement attribuable au volume de forage plus faible.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 6,4 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 3,1 M\$ inscrit pour l'exercice 2018. La variation positive est principalement attribuable à la fin d'un important contrat de forage non rentable au Chili au cours du T3 2018 et à l'augmentation des activités de forage au Burkina Faso.

Perte (profit) de change

La Société a inscrit une perte de change de 0,7 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à un profit de change de 0,3 M\$ pour l'exercice 2018.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») s'est élevé à 8,3 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 14,7 M\$ pour l'exercice 2018. Le BAIIA représente 5,4 % des ventes de l'exercice 2019, comparativement à 8,5 % des ventes de l'exercice 2018. La diminution du BAIIA est principalement attribuable à la baisse des volumes de forage au Canada et aux coûts d'acquisition et d'intégration de 1,1 M\$ liés à l'acquisition des opérations de forage de PPI au T2 2019.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires pour l'exercice 2019 se sont élevées à 2,1 M\$, comparativement à 1,7 M\$ pour l'exercice 2018.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

Le recouvrement d'impôt sur le résultat s'est élevé à 0,3 M\$ pour l'exercice 2019, en ligne avec l'exercice 2018. Le taux d'impôt effectif pour l'exercice reflète l'incidence positive de certains facteurs, principalement l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées pour OG Chile au cours de l'exercice 2018.

Bénéfice net (perte nette)

Pour l'exercice 2019, la Société a inscrit une perte nette de 3,5 M\$, ou 0,09 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, pour l'exercice 2018. La baisse du bénéfice brut et des marges dont il est question ci-dessus, a contribué à la perte nette dégagée par la Société pour l'exercice 2019. La perte nette de la Société pour l'exercice 2019 inclut également des coûts d'acquisition et d'intégration, avant impôts sur le résultat, de 1,1 M\$ liés aux opérations de forage de PPI au T2 2019 (ou 0,8 M\$ pour acquisition et intégration, déduction faite de l'impôt sur le résultat).

ANALYSE SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2018 PAR RAPPORT À L'EXERCICE 2017

Les produits pour l'exercice 2018 se sont élevés à 173,1 M\$, comparativement à 125,2 M\$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2017 (l'« exercice 2017 »), soit une hausse de 47,9 M\$, ou 38,3 %. La hausse des produits de l'exercice 2018 est attribuable à une augmentation du nombre de mètres forés au Canada et à l'international et une proportion plus élevée de forage spécialisé.

Le bénéfice brut pour l'exercice 2018 s'est chiffré à 21,5 M\$, comparativement à 8,0 M\$ pour l'exercice 2017. La marge brute pour l'exercice 2018 s'est établie à 12,4 %, comparativement à 6,4 % pour l'exercice 2017. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 17,0 % pour l'exercice 2018, comparativement à 13,4 % pour l'exercice 2017. L'augmentation du bénéfice brut, de la marge brute et de la marge brute ajustée est principalement attribuable à l'augmentation des volumes de forage au Canada et à l'international, à la hausse des activités de forage spécialisé au Chili et à l'augmentation des prix de certains contrats au Canada.

Le bénéfice net pour l'exercice 2018 s'est chiffré à 4,5 M\$, ou 0,12 \$ par action, comparativement à une perte nette de 5,9 M\$, ou 0,17 \$ par action, pour l'exercice 2017. L'augmentation du bénéfice brut et des marges, dont il est question ci-dessus, a contribué au bénéfice net de la Société pour l'exercice 2018.

SURVOL DE LA PERFORMANCE

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

* (en millions de dollars)	Exercice 2019				Exercice 2018				
	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	
Produits tirés de contrats *	44,4	37,4	33,7	37,3	44,5	43,1	43,0	42,5	
Bénéfice brut ¹⁾ *	4,7	3,1	2,9	5,6	7,5	2,2	5,1	6,7	
Marge brute (%)	10,6	8,2	8,6	15,0	16,8	5,2	11,7	15,9	
(Perte nette) résultat net *	(0,8)	(1,4)	(1,7)	0,4	3,3	(1,3)	0,8	1,7	
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire (\$)	- de base	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01	0,09	(0,04)	0,02	0,05
	- dilué(e)	(0,02)	(0,04)	(0,04)	0,01	0,09	(0,04)	0,02	0,05

¹⁾ Incluant la dotation aux amortissements liée aux activités.

SAISONNALITÉ

Les produits par trimestre de la Société reflètent certains facteurs saisonniers. Dans le cas des activités de forage souterrain, des arrêts prévus dans les mines au cours des jours fériés et des vacances d'été dans certaines régions entraînent une baisse des produits générés au cours de ces périodes. Dans le cas des activités canadiennes et internationales de forage en surface, les conditions météorologiques entraînent souvent des interruptions des programmes de forage ou leur planification en fonction des fluctuations saisonnières.

ANALYSE DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019 PAR RAPPORT AU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018

Produits tirés de contrats

Les produits pour le trimestre terminé le 30 juin 2019 (« T4 2019 ») se sont établis à 44,4 M\$, comparativement à 44,5 M\$ inscrits pour le trimestre terminé le 30 juin 2018 (« T4 2018 »).

Les produits au Canada ont totalisé 31,6 M\$ au T4 2019, comparativement à 30,4 M\$ au T4 2018, reflétant une hausse des activités de forage spécialisé qui sont généralement facturés à un taux plus élevé.

Les produits à l'international, ont baissé pour se chiffrer à 12,8 M\$ au T4 2019, comparativement à 14,1 M\$ inscrits au T4 2018. La baisse des produits à l'international est principalement attribuable à la baisse des produits au Chili (5,6 M\$ au T4 2019 contre 11,4 M\$ au T4 2018) alors qu'un contrat de plusieurs années prenait fin au début du T4 2019, partiellement compensée par de nouveaux projets de forage au Chili, en Argentine, au Burkina Faso et au Ghana.

Bénéfice brut et marge brute (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le bénéfice brut au T4 2019 s'est chiffré à 4,7 M\$, ce qui représente une baisse de 2,8 M\$ comparativement à celui de 7,5 M\$, dégagé au T4 2018. La marge brute s'est établie à 10,6 % au T4 2019, comparativement à 16,8 % au T4 2018. Une dotation aux amortissements totalisant 2,3 M\$ est incluse dans le coût des produits tirés de contrats pour le T4 2019, comparativement à 2,0 M\$ au T4 2018. La marge brute ajustée, excluant la dotation aux amortissements, s'est chiffrée à 15,8 % au T4 2019, comparativement à 21,2 % au T4 2018. La baisse du bénéfice brut, des marges brutes et des marges brutes ajustées est principalement attribuable à la baisse de la productivité sur certains contrats au Canada alors que la Société augmentait également ses activités sur de nouveaux projets de forage ainsi que ceux déjà existants et par la fin d'un important contrat au Chili.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 4,4 M\$ (ce qui représente 9,8% des produits) au T4 2019, comparativement à 3,8 M\$ (ce qui représente 8,6 % des produits) au T4 2018. Les frais généraux et administratifs au T4 2019 incluent les frais de 0,2 M\$ liés aux coûts d'acquisition et d'intégration des opérations de forage de PPI au T2 2019.

Résultats d'exploitation

La Société a inscrit un bénéfice d'exploitation de 1,4 M\$ pour le T4 2019, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 4,4 M\$ pour le T4 2018.

La perte d'exploitation liée au forage au Canada s'est établie à 0,6 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 1,8 M\$ au T4 2018, ce qui reflète un taux de productivité plus faible, tel que discuté ci-dessus.

Le bénéfice d'exploitation lié au forage à l'international s'est élevé à 2,0 M\$, comparativement à un bénéfice d'exploitation de 2,6 M\$ inscrit au T4 2018. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse du volume d'activités de forage spécialisé.

Perte de change (profit)

La perte de change s'est établie à 0,4 M\$ au T4 2019, comparativement à une perte de change de 0,3 M\$ au T4 2018.

BAIIA (se reporter à la rubrique « Rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS »)

Le BAIIA s'est chiffré à 2,6 M\$ au T4 2019, comparativement à 5,5 M\$ au T4 2018.

Charges financières

Les charges d'intérêts sur la dette à long terme et les charges bancaires se sont élevées à 0,6 M\$ au T4 2019, comparativement à 0,4 M\$ au T4 2018.

Impôt sur le résultat (recouvrement)

L'impôt sur le résultat était de 0,2 M\$ pour le T4 2019, comparativement à un recouvrement de 0,2 M\$ pour le T4 2018. Le recouvrement d'impôt sur le résultat pour l'exercice T4 2018 reflète l'incidence positive de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées pour OG Chile.

Bénéfice net (perte nette)

Pour le T4 2019, la Société a inscrit une perte nette de 0,8 M\$, ou 0,02 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 3,3 M\$, ou 0,09 \$ par action, pour le T4 2018. La baisse du bénéfice brut et des marges brutes, dont il est question ci-dessus, a contribué à la perte nette dégagée par la Société pour le T4 2019.

INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE

La Société réalise une partie de ses activités dans les devises étrangères suivantes: en dollars américains (« \$ US »), en pesos chiliens (« CLP »), en cédis ghanéens (« GHS ») et en Francs ouest-africains (« XOF ») et, par conséquent, elle est exposée au risque lié aux fluctuations des taux de change. La Société ne gère pas activement ce risque. Au 30 juin 2019, la Société disposait d'une trésorerie en dollars américains d'un montant de 0,9 M\$ US (0,5 M\$ US au 30 juin 2018) et avait des débiteurs en dollars américains d'un montant de 1,8 M\$ US (1,3 M\$ US au 30 juin 2018). La Société disposait d'une trésorerie en pesos chiliens d'un montant de 197 543 690 CLP (832 879 752 CLP au 30 juin 2018) et avait des débiteurs en pesos chiliens d'un montant de 2 961 013 695 CLP (2 907 515 452 CLP au 30 juin 2018). La Société disposait d'une trésorerie en cédis ghanéens d'un montant de 130 004 GHS (625 294 GHS au 30 juin 2018) et avait des débiteurs en cédis ghanéens d'un montant de 8 419 607 GHS (4 549 573 GHS au 30 juin 2018). La Société disposait d'une trésorerie en francs ouest-africains d'un montant de 223 581 125 XOF (137 871 643 XOF au 30 juin 2018) et avait des débiteurs en francs ouest-africains d'un montant de 2 180 876 102 XOF (608 226 530 XOF au 30 juin 2018).

Au 30 juin 2019, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain aurait entraîné une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global de 0,2 M\$ (0,2 M\$ au 30 juin 2018), qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du peso chilien aurait entraîné une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global de 0,4 M\$ (0,5 M\$ au 30 juin 2018), qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du cedi ghanéen aurait entraîné une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global de 0,2 M\$ (0,1 M\$ au 30 juin 2018).

et qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change du franc ouest-africain aurait entraîné une augmentation ou une diminution annuelle correspondante du bénéfice net (de la perte nette) et du résultat global de 0,1 M\$ (0,1 M\$ au 30 juin 2018).

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, les charges financières et l'impôt sur le résultat payé) se sont chiffrés à 8,5 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 14,8 M\$ pour l'exercice 2018.

La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation a représenté une sortie de trésorerie de 5,9 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à une sortie de trésorerie de 3,9 M\$ pour l'exercice 2018. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation pour l'exercice 2019 est principalement attribuable à ce qui suit :

- Un montant de 4,5 M\$ lié à l'augmentation des débiteurs et charges payées d'avance;
- Un montant de 1,9 M\$ lié à une hausse des stocks requis pour soutenir le niveau d'activité; facteurs partiellement contrebalancés par
- Un montant de 0,5 M\$ lié à l'augmentation des créditeurs.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 11,2 M\$ pour l'exercice 2019, comparativement à 8,2 M\$ pour l'exercice 2018. Au cours de l'exercice 2019, un montant de 3,4 M\$ a été utilisé pour l'acquisition des opérations de forage de PPI et 8,3 M\$ ont été affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, ce qui a été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,4 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles. Au cours de l'exercice 2018, un montant de 8,6 M\$ avait été affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles, ce qui avait été contrebalancé en partie par une entrée de trésorerie de 0,5 M\$ découlant de la cession de placements et d'immobilisations corporelles.

Activités de financement

Au cours de l'exercice 2019, la Société a généré 10,3 M\$ grâce aux activités de financement, comparativement à 3,2 M\$ au cours de l'exercice 2018.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des opérations et des emprunts dans le cadre d'une facilité de crédit (la « **Facilité de crédit** ») auprès de la Banque Nationale du Canada inc. (« **Banque Nationale** »). Le 12 décembre 2018, la Société et la Banque Nationale ont conclu une troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée à l'égard de la Facilité de crédit et, le 28 juin 2019, la Société et la Banque Nationale ont conclu une modification à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée. Conformément à la troisième Facilité de crédit modifiée et réitérée, telle qu'amendée, la Facilité de crédit se compose d'une Facilité de crédit renouvelable de 35,0 M\$ et d'une Facilité de crédit renouvelable de 5,0 M\$ US. La durée actuelle de la Facilité de crédit expire le 2 novembre 2021.

La Société a retiré un montant net de 7,2 M\$ au cours de l'exercice 2019 sur sa Facilité de crédit, comparativement à un retrait de 4,5 M\$ pour l'exercice 2018. La dette à long terme de la Société y compris la tranche à court terme, s'élevait à 25,3 M\$ au 30 juin 2019, comparativement à 18,1 M\$ au 30 juin 2018. La dette de la Société a été contractée pour soutenir les besoins en fonds de roulement, le financement de l'acquisition de certains actifs de PPI au T2 2019 et l'acquisition d'immobilisations corporelles.

La Société a effectué des paiements de location-bail de financement de 0,2 M\$, comparativement à 0,7 M\$ au T4 2018.

Au 30 juin 2019, le fonds de roulement de la Société s'élevait à 55,1 M\$ comparativement à 53,3 M\$ au 30 juin 2018. Les besoins de la Société en matière de fonds de roulement sont principalement liés au financement des stocks et des débiteurs.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de fonds de roulement et pour acquitter ses dettes. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'immobilisations corporelles.

Sources de financement

Au 30 juin 2019, la Société respectait toutes les clauses restrictives liées à la Facilité de crédit et à la convention de prêt de EDC.

Les principales sources de liquidités d'Orbit Garant sont les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les emprunts contractés en vertu de sa Facilité de Crédit. Au 30 juin 2019, la Société avait prélevé 25,3 M\$ sur sa Facilité de Crédit (18,1 M\$ au 30 juin 2018).

La disponibilité de la facilité renouvelable principale composant la Facilité de Crédit dépend d'une limite d'emprunt déterminée par la valeur des stocks, des débiteurs et des biens immobiliers de la Société. Tous les actifs d'Orbit Garant sont donnés en garantie des obligations de la Société en vertu de la Facilité de Crédit. De plus, les obligations de la Société en vertu de la Facilité de Crédit renouvelable de 5,0 M\$ US sont garanties par Exportation et développement Canada (« EDC »)

La Facilité de Crédit modifiée et réitérée comporte des clauses restrictives qui limitent la capacité de la Société à entreprendre certaines actions sans l'approbation préalable du prêteur, notamment : i) les fusions, liquidations, dissolutions et des modifications de droits de propriété; ii) contracter des dettes supplémentaires; iii) grever les actifs de la Société; iv) accorder des garanties, consentir des prêts et procéder à des investissements et à des acquisitions; v) investir ou conclure des instruments ou contrats dérivés, verser des dividendes ou effectuer d'autres distributions du capital à des parties liées; vi) engager des dépenses en capital excédant les limites convenues mutuellement; et vii) vendre certains actifs. La Facilité de crédit renferme également un certain nombre de clauses restrictives de nature financière auxquelles la Société doit se conformer. De plus, la Facilité de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2021.

Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une convention de prêt avec Exportation et développement Canada (la « **Convention de prêt EDC** ») pour un prêt à terme d'un montant en capital maximum de 5 150 000 \$ US pour le financement de l'acquisition par la Société de certains actifs de PPI qui a été conclu le 11 octobre 2018. La Société devra rembourser ce prêt en 57 versements mensuels consécutifs à compter de mai 2019, échéant en janvier 2024. Les obligations de la Société au titre de la Convention de prêt de l'EDC sont garanties par une hypothèque de troisième rang sur l'ensemble des actifs de la Société. Le 21 janvier 2019, un prélèvement initial de 2 575 000 M\$ US a été utilisé pour réduire le montant prélevé sur la Facilité de Crédit de la Société. La dette à long terme de la Société au titre de la Convention de prêt EDC, y compris la tranche à court terme, était de 3,2 M\$ au 30 juin 2019.

La Société estime être en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie pour répondre à ses besoins actuels et futurs en matière de dépenses en capital et pour acquitter ses dettes. Les principales dépenses en capital de la Société se rapportent à l'acquisition d'appareils de forage et d'autres actifs inclus dans les immobilisations corporelles.

Au 30 juin 2019, la Société avait les obligations contractuelles futures suivantes :

* (en milliers de dollars)	Total	Moins de 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Années suivantes
Dette à long terme et contrats de location-financement*	29 862	1 400	27 438	1 024	-
Contrats de location simple *	2 437	712	650	350	725
Total *	32 299	2 112	28 088	1 374	725

TITRES EN CIRCULATION AU 18 SEPTEMBRE 2019

Nombre d'actions ordinaires	37 021 756
Nombre d'options	2 960 500
Après dilution	39 982 256

Le 11 octobre 2018, la Société a émis 861 637 actions ordinaires pour le paiement partiel de l'acquisition au Burkina Faso décrit à la rubrique « Regroupement d'entreprises ». Le 5 décembre 2018, la Société a émis 500 000 options à un prix d'exercice de 1,73 \$. En avril 2019, 13 000 options ont été exercées et 23 000 options ont été annulées.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Le 28 février 2017, la Société a accordé un prêt d'un montant de 1,2 M\$ échéant au plus tard le 28 février 2019 au président et chef de la direction dans le cadre de l'exercice de ses options visant l'achat de 942 000 actions de Forage Orbit Garant inc. Le prêt porte intérêt à un taux annuel de 4 % et est garanti par les actions et par une sûreté consentie par 6705570 Canada inc. Le 15 décembre 2017, le président et chef de la direction a remboursé un montant de 0,6 M\$ et le 19 décembre 2018, il a remboursé le solde du prêt et les intérêts courus pour un montant de 0,7 M\$.

Au cours des périodes de douze mois terminées le 30 juin 2019 et le 30 juin 2018, la Société a conclu les transactions suivantes avec ses sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2019	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2018
Produits *	266	283
Charges *	151	131

Au 30 juin 2019, un montant de 0,1 \$ M\$ était à recevoir relativement à ces transactions (0,8 M\$ au 30 juin 2018).

Toutes ces transactions entre parties liées conclues dans le cours normal des activités ont été évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

Rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs

Par définition, les principaux dirigeants incluent les membres de la famille proche des principaux dirigeants ainsi que toute entité sur laquelle les principaux dirigeants exercent un contrôle. Il a été déterminé que les principaux dirigeants se composaient des administrateurs de la Société et du personnel de direction clé. Les membres de la famille proche

sont les membres dont on peut s'attendre à ce qu'ils influencent, ou soient influencés par, cette personne dans le cadre de leur relation avec la Société.

La rémunération versée aux principaux dirigeants et aux administrateurs se détaille comme suit :

* (en milliers de dollars)	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2019	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2018
Salaires et honoraires *	1 877	1 734
Rémunération fondée sur des actions *	200	236
Total *	2 077	1 970

ESTIMATIONS COMPTABLES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS CRITIQUES

Les principales méthodes comptables sont décrites à la note 4 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2019. La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2019, la Société a conclu qu'il y avait des indices de dépréciation et a effectué un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la suite de ce test. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrices de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de juste valeur de certains actifs et coûts de vente. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent la juste valeur de certains actifs en fonction de l'année, du modèle et de l'état à la date d'évaluation.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basé sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limites de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

B. JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, des événements et des conditions sous-jacentes.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été adoptées par la Société le 1^{er} juillet 2018 :

- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)
- IFRIC Interprétation 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

RÉCENTES PRISES DE POSITION COMPTABLES

Les nouvelles normes suivantes, qui ont été publiées mais ne sont pas encore en vigueur, n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société :

- IFRS 16 – Contrats de location

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux
La Société ne s'attend pas à ce que l'IFRIC 23 ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS

Les données financières ont été établies conformément aux IFRS. Cependant, certaines mesures utilisées dans le présent rapport de gestion n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS et pourraient être calculées différemment par d'autres sociétés. La Société est d'avis que certaines mesures financières non conformes aux IFRS offrent, lorsqu'elles sont présentées conjointement avec des mesures financières comparables établies conformément aux IFRS, des renseignements utiles aux investisseurs et aux autres lecteurs puisqu'elles permettent d'évaluer de manière adéquate la performance de la Société au chapitre de l'exploitation. À l'interne, la Société utilise ces mesures financières non conformes aux IFRS à titre d'indicateur de la performance de ses activités. Ces mesures sont fournies à titre informatif et doivent être considérées comme un complément aux mesures de la performance financière conformes aux IFRS, et non comme des mesures pouvant remplacer celles-ci.

BAIIA : Bénéfice net (perte nette) avant intérêts, impôts et amortissements.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée : Produits tirés de contrats moins les charges d'exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les charges liées aux matières et aux services, les charges liées au personnel et les autres charges d'exploitation, à l'exclusion de l'amortissement.

BAIIA

La direction estime que le BAIIA est une mesure importante aux fins de l'analyse de la rentabilité opérationnelle, car il élimine l'impact des coûts de financement, de certains éléments hors trésorerie et des impôts sur le résultat. Par conséquent, la direction considère qu'il s'agit d'une référence utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement.

Rapprochement du BAIIA

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2019	Trimestre terminé le 30 juin 2018	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2019	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2018	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2017
Bénéfice net (perte nette) de la période	(0,8)	3,3	(3,5)	4,5	(5,9)
Ajouter :					
Charges financières	0,6	0,4	2,1	1,7	1,0
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	0,2	(0,2)	(0,3)	(0,3)	(2,0)
Dotation aux amortissements	2,6	2,0	10,0	8,8	9,6
BAIIA	2,6	5,5	8,3	14,7	2,7

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Bien que le bénéfice brut ajusté et que la marge brute ajustée ne soient pas des mesures financières reconnues définies par les IFRS, la direction les considère comme des mesures importantes puisqu'elles reflètent la rentabilité de base de la Société, compte non tenu de l'incidence de la dotation aux amortissements. Par conséquent, la direction estime que ces mesures fournissent un repère utile et comparable pour évaluer le rendement de la Société.

Rapprochement du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée

(non audité) (en millions de dollars)	Trimestre terminé le 30 juin 2019	Trimestre terminé le 30 juin 2018	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2019	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2018	Période de 12 mois terminée le 30 juin 2017
Produits tirés de contrats	44,4	44,5	152,8	173,1	125,2
Coût des produits tirés de contrats (incluant l'amortissement)	39,7	37,1	136,5	151,6	117,1
Moins l'amortissement	(2,3)	(2,0)	(8,8)	(7,9)	(8,7)
Charges directes	37,4	35,1	127,7	143,7	108,4
Bénéfice brut ajusté	7,0	9,4	25,1	29,4	16,8
Marge brute ajustée (%) ¹⁾	15,8	21,2	16,4	17,0	13,4

¹⁾ Bénéfice brut ajusté, divisé par les produits tirés de contrats, X 100.

FACTEURS DE RISQUE

La présente rubrique présente certains facteurs de risque auxquels la Société est exposée du fait de ses activités d'exploitation et de son secteur d'activité. Cette information constitue un résumé de certains facteurs de risque et elle est présentée entièrement sous réserve de l'information qui figure ailleurs dans ce rapport ainsi que dans la notice annuelle de la Société datée du 18 septembre 2019, et elle doit être lue en parallèle avec ces documents. Ces risques et incertitudes ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être confrontée. D'autres risques et incertitudes, qui sont actuellement inconnus de la Société ou qui lui semblent, pour l'heure, non significatifs, peuvent aussi nuire à ses activités. Advenant la matérialisation de ces risques, les activités, la situation financière, les liquidités et les résultats d'exploitation de la Société pourraient s'en ressentir considérablement.

Risques liés à la structure, aux activités et à l'industrie

Ralentissements cycliques

La demande de services et de produits de forage dépend largement du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, lesquelles dépendent à leur tour considérablement des prix des marchandises. Il existe un risque persistant que la faiblesse des prix des marchandises puisse réduire nettement les dépenses futures d'exploration et de forage des sociétés minières, ce qui, par ricochet, pourrait entraîner une baisse de la demande de services de forage offerts par la Société et nuirait de façon significative aux produits d'exploitation, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Sensibilité à la conjoncture économique générale

La performance financière et opérationnelle d'Orbit Garant subit l'incidence de diverses conditions économiques et commerciales générales à l'échelle internationale et propres à chaque pays (dont l'inflation, les taux d'intérêt et les taux de change), de l'accès aux marchés financiers et aux marchés des titres d'emprunt, ainsi que des politiques monétaires et de la réglementation. Une détérioration de la conjoncture économique générale à l'échelle nationale ou internationale, y compris une hausse des taux d'intérêt ou une baisse de la demande des consommateurs et des entreprises, pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Dépendance envers le personnel et maintien des employés

Outre la disponibilité de capitaux pour le matériel, un facteur limitatif clé de la croissance des sociétés de services de forage est l'offre de foreurs qualifiés, dont dépend la Société pour exploiter ses foreuses. À ce titre, la capacité d'attirer, de former et de conserver des foreurs hautement qualifiés constitue une priorité absolue pour tous les fournisseurs de services de forage. Si la Société ne parvenait pas à conserver des foreurs qualifiés ou à en attirer et à en former des nouveaux, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, les salaires croissants payés aux foreurs et aux assistants exerceront une pression sur les marges bénéficiaires de la Société si celle-ci ne peut récupérer ces coûts en augmentant les tarifs facturés à ses clients.

Augmentation du coût d'obtention de biens non durables

Lorsque la Société participe à un appel d'offres pour obtenir un contrat de forage souterrain, le coût d'obtention des biens non durables constitue un facteur clé dans l'établissement du prix. Les contrats de forage souterrains ont habituellement une durée d'un an à deux ans et exposent la Société à un risque d'augmentation du coût des biens non durables et de la main-d'œuvre pendant cette période. Une hausse marquée du coût de la main-d'œuvre ou des biens non durables pendant une telle période pourrait occasionner un accroissement significatif des coûts et nuire considérablement à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque pays

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale dans de nombreuses régions de différents pays, de sorte qu'elle est confrontée aux systèmes commerciaux et politiques de diverses juridictions. Les événements imprévus dans un pays (précipités par l'évolution à l'intérieur ou à l'extérieur du pays), tels que les changements économiques, politiques, fiscaux, réglementaires ou juridiques (ou les changements d'interprétation), pourraient, directement ou indirectement, avoir un impact négatif sur les activités d'exploitation et les actifs. Les risques comprennent, sans s'y limiter, la répression militaire, les fluctuations extrêmes des taux de change, les taux élevés d'inflation, les changements dans les politiques minières ou politiques d'investissement, la nationalisation/expropriation de projets ou d'actifs, la corruption, les retards dans l'obtention des permis nécessaires ou l'incapacité de les obtenir, l'annulation des revendications minières existantes ou des intérêts y afférents, les prises d'otages, l'agitation de la main-d'œuvre, l'opposition à l'exploitation minière par un groupe environnemental ou d'autres organisations non gouvernementales ou les changements d'attitude politique susceptibles de nuire à la Société. On note l'émergence d'une tendance des gouvernements à accroître leur participation à l'industrie et, par conséquent, leurs revenus en augmentant les impôts et taxes ou en recourant davantage aux mesures d'expropriation ou à d'autres mesures en ce sens. Cette tendance pourrait avoir un impact négatif sur les investissements étrangers dans les activités d'exploitation et d'exploration minières et, par conséquent, sur la demande pour les services de forage dans ces régions. Ces événements pourraient avoir comme conséquence la perte de revenus et des coûts additionnels en mobilisation d'équipement à d'autres endroits. La nationalisation ou l'expropriation de projets miniers a un impact direct sur les fournisseurs (comme la Société) de l'industrie minière.

Bien que la Société s'efforce d'atténuer son exposition aux événements potentiels liés au risque pays, l'incidence de ces événements est hors de son contrôle, est hautement incertaine et imprévisible et dépendra de faits et de circonstances spécifiques. Par conséquent, la Société ne peut garantir qu'elle ne subira pas les répercussions directes ou indirectes d'un événement lié au risque pays survenant dans les juridictions dans lesquelles elle exerce des activités.

Risque d'impôts

La société exerce ses activités dans de nombreux pays et est donc soumise à de nombreuses formes différentes de fiscalité dans différentes juridictions à travers le monde, notamment, l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu, la retenue à la source, la taxe à la consommation, la sécurité sociale et d'autres taxes liées à la masse salariale, lois sur le rapatriement des devises et des capitaux. Une interprétation défavorable de la législation fiscale en vigueur pourrait avoir un effet défavorable important sur la rentabilité de la Société ou donner lieu à des différends avec les autorités fiscales concernant l'interprétation du droit fiscal.

Le droit fiscal et l'administration sont extrêmement complexes et obligent souvent la Société à prendre des décisions subjectives. La Société doit émettre des hypothèses concernant, entre autres, les taux d'imposition dans diverses juridictions, l'effet des conventions fiscales entre les juridictions et les projections de revenu imposable en raison de la législation fiscale et de son administration qui sont extrêmement complexes. Dans la mesure où ces hypothèses diffèrent des résultats réels, ou si ces juridictions changeaient ou modifiaient ces lois ou leur interprétation actuelle, la Société pourrait être amenée à enregistrer une charge et un passif d'impôts supplémentaires, y compris des intérêts et des pénalités. En outre, il existe un risque que les pays dans lesquels la Société exerce ses activités modifient leur régime fiscal actuel sans préavis, ou que les autorités fiscales de ces pays tentent de réclamer un impôt sur les revenus globaux.

Endettement et clauses restrictives

Orbit Garant a conclu la convention de crédit afin d'obtenir des facilités de crédit lui permettant de financer, entre autres choses, le fonds de roulement et les acquisitions. Le niveau d'endettement d'Orbit Garant pourrait avoir des conséquences importantes, y compris : i) le fait que la capacité d'Orbit Garant d'obtenir un financement supplémentaire pour le fonds de roulement, les dépenses en capital ou les acquisitions à l'avenir puisse être limitée; ii) le fait qu'une importante partie des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'Orbit Garant puisse être affectée au paiement du capital et des intérêts sur sa dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les activités futures; et iii) le fait que certains des emprunts d'Orbit Garant (dont les emprunts effectués aux termes de la convention de crédit) comporteront des taux d'intérêt variables, ce qui exposera Orbit Garant aux risques de taux d'intérêt plus élevés et pourrait avoir des conséquences défavorables sur sa situation financière.

La convention de crédit contient de nombreuses clauses restrictives limitant la latitude de la direction d'Orbit Garant à l'égard de certaines questions commerciales. Ces clauses imposent des restrictions importantes, notamment sur les changements de propriétés et sur la capacité d'Orbit Garant de créer des privilèges ou d'autres charges, de payer des dividendes ou d'effectuer certains autres paiements, d'effectuer des investissements, de réaliser des acquisitions, d'engager des dépenses en capital, d'accorder des prêts et des cautionnements ainsi que de vendre ou d'aliéner autrement des biens et de fusionner avec une autre entité. En outre, la convention de crédit renferme des clauses restrictives financières obligeant Orbit Garant à respecter certains ratios financiers et certains tests relatifs à sa situation financière. Si Orbit Garant ne parvenait pas à respecter ses obligations aux termes de la convention de crédit, il pourrait s'ensuivre un cas de défaut qui, s'il n'était pas corrigé ou ne faisait pas l'objet d'une renonciation, pourrait entraîner le devancement de l'exigibilité du remboursement de la dette concernée. Dans pareil cas, rien ne garantit que les biens d'Orbit Garant seraient suffisants pour rembourser intégralement cette dette. De plus, la convention de crédit viendra à échéance au plus tard le 2 novembre 2020. Rien ne garantit que des emprunts ou des financements par actions futurs seront à la portée d'Orbit Garant ou qu'ils le seront à des conditions acceptables et selon un montant suffisant pour rembourser l'encours de sa dette contractée aux termes de la convention de crédit à l'échéance ou pour

financer ses besoins par la suite. Une telle situation pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Orbit Garant.

Accès des clients aux marchés des actions

En raison de facteurs économiques, les sociétés minières, particulièrement les sociétés minières de petite taille, pourraient éprouver plus de difficultés à mobiliser des fonds pour financer leurs activités d'exploration. Cette difficulté nuirait à la demande de services de forage et pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Acquisitions

La Société est constamment à l'affût de nouvelles acquisitions. Elle peut être soumise à des risques commerciaux ou à des dettes pour lesquels elle peut ne pas être entièrement indemnisée ou assurée. L'intégration continue des systèmes informatiques existants et nouveaux, du matériel et du personnel peut avoir des répercussions sur le succès des acquisitions. Toute question découlant de l'intégration des activités acquises, y compris l'intégration des logiciels comptables, peut nécessiter d'importantes ressources au chapitre de la gestion, des finances ou du personnel, qui seraient autrement disponibles pour le développement et l'expansion continus des activités existantes de la Société. Si une telle situation se produisait, elle pourrait avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Approvisionnement en biens non durables

Si la Société devait croître, cela pourrait exercer des pressions sur sa capacité de fabriquer ou d'obtenir autrement les nouveaux appareils de forage et les nouveaux biens non durables nécessaires pour exercer ses activités de forage. Cette situation pourrait entraver la possibilité, pour la Société, d'augmenter sa capacité et d'accroître ou de maintenir ses produits d'exploitation et sa rentabilité.

Concurrence

La Société fait face à une concurrence de la part de plusieurs grandes sociétés de services de forage et de bon nombre de concurrents régionaux plus petits. Certains des concurrents de la Société font partie du secteur des services de forage depuis plus longtemps qu'elle et ont des ressources, notamment financières, considérablement supérieures aux siennes. Une intensification de la concurrence dans le marché des services de forage pourrait nuire à la part de marché, à la rentabilité et aux occasions de croissance actuelles de la Société. Le coût en capital de l'acquisition d'appareils de forage est relativement peu élevé, ce qui permet aux concurrents de financer leur expansion et donne à de nouveaux concurrents l'occasion de percer le marché. Cette dynamique soumet la Société au risque d'une baisse de sa part de marché et de l'étendue de sa croissance géographique, ainsi que de ses produits et de ses marges pour ses activités existantes.

Une grande partie des services de forage est liée à l'obtention de contrats par un processus d'appel d'offres concurrentielles. La Société perdra de nouveaux contrats potentiels au profit de concurrents si elle n'est pas en mesure de démontrer la fiabilité de son rendement, sa compétence technique et la compétitivité de ses prix dans le cadre du processus d'appel d'offres ou encore si des sociétés minières choisissent de ne pas recourir au processus d'appel d'offres.

Capacité de soutenir et de gérer la croissance

La capacité de la Société de croître dépendra de divers facteurs, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté, y compris notamment les prix des marchandises, la capacité des sociétés minières d'obtenir du financement et la demande de matières premières provenant d'économies émergentes d'envergure comme le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (les « pays BRIC »). En outre, la Société est soumise à divers risques commerciaux habituellement

associés aux sociétés en croissance. La croissance et l'expansion futures pourraient imposer de lourdes contraintes sur le personnel de direction de la Société et obligeront vraisemblablement celle-ci à recruter du personnel de direction additionnel.

Rien ne garantit que la Société : i) pourra gérer efficacement l'expansion de ses activités (y compris toute acquisition), ii) arrivera à soutenir ou à accélérer sa croissance ou que cette croissance, si elle est réalisée, entraînera une exploitation rentable, iii) sera en mesure d'attirer et de conserver le personnel de direction suffisant nécessaire à sa croissance continue, ou iv) sera en mesure d'effectuer avec succès des investissements ou des acquisitions stratégiques. Si elle ne parvenait pas à prendre l'une ou l'autre des mesures précitées, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance.

Stratégie d'acquisitions futures

La Société entend croître au moyen d'acquisitions, en plus de sa croissance interne. Le secteur des services de forage fait l'objet d'une vive concurrence en ce qui a trait aux cibles d'acquisition attrayantes. Il est impossible de garantir que des occasions d'acquisitions futures se présenteront à des conditions acceptables, ou que les entités nouvellement acquises ou mises sur pied seront intégrées avec succès aux activités de la Société. De surcroît, la Société ne peut donner aucune assurance qu'elle sera en mesure d'obtenir un financement adéquat à des conditions acceptables pour poursuivre cette stratégie.

Contrats avec les clients

Les contrats de forage en surface avec des clients de la Société ont habituellement une durée de six (6) à douze (12) mois, et ses contrats de forage souterrain avec des clients ont en général une durée d'un an à deux ans et peuvent être annulés par le client moyennant un bref préavis dans des circonstances prescrites, sous réserve du versement d'un montant limité à la Société ou même sans le versement d'un montant. Il existe un risque que les contrats existants ne soient pas renouvelés ou remplacés. Si la Société ne parvenait pas à renouveler ou à remplacer certains ou l'ensemble de ces contrats existants ou si des contrats existants étaient annulés, des répercussions défavorables significatives pourraient s'ensuivre sur sa performance financière, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses perspectives de croissance. De plus, le regroupement de clients de la Société pourrait nuire de façon significative à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Expansion internationale et instabilité

L'expansion internationale comporte des risques politiques et économiques supplémentaires. Certains des pays et des régions ciblés par la Société à des fins d'expansion sont en voie d'industrialisation et d'urbanisation et n'ont pas la stabilité économique, politique ou sociale dont jouissent actuellement bon nombre de pays développés. D'autres pays ont connu une instabilité politique ou économique dans le passé et peuvent être soumis à des risques indépendants de la volonté de la Société, comme une guerre ou des troubles civils, l'instabilité politique, sociale et économique, la corruption, la nationalisation, le terrorisme, l'expropriation sans dédommagement équitable ou l'annulation de droits contractuels, des changements marqués dans les politiques gouvernementales, la défaillance de règles de droit et de la réglementation, des nouveaux tarifs et taxes, et d'autres barrières. Il existe un risque que les activités, l'actif, le personnel ou le rapatriement des produits d'exploitation de la Société soient entravés ou subissent les répercussions défavorables de facteurs liés à l'expansion internationale de la Société et nuisent de façon significative à la performance financière, à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de celle-ci.

Risques opérationnels et responsabilité

Les risques liés au forage comprennent, dans le cas du personnel, les blessures corporelles et les pertes de vie et, dans le cas de la Société, l'endommagement et la destruction des biens et du matériel, le rejet de substances dangereuses dans l'environnement et l'interruption ou l'arrêt de l'exploitation des chantiers de forage en raison de conditions d'exploitation dangereuses des appareils de forage. Si l'un de ces événements se produisait, il pourrait avoir

des conséquences défavorables pour la Société, notamment des pertes financières, la perte de personnel clé, des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation de la Société.

De plus, des procédés ou des systèmes internes qui présentent des lacunes, des employés qui ne sont pas à la hauteur ou encore des événements externes pourraient avoir une incidence défavorable sur la performance opérationnelle et financière de la Société. Le risque de ce genre de perte, connu comme un risque opérationnel, est présent dans tous les aspects des activités de la Société, notamment la perturbation des activités, les pannes technologiques, le vol et la fraude, l'endommagement des biens, la sécurité du personnel, les questions de conformité avec la réglementation ou les questions d'intégration des activités. Le nombre et l'ampleur des changements ainsi que la possibilité que la Société puisse ne pas être en mesure de mettre les changements en application avec succès peuvent nuire à la performance des activités de même qu'à la situation financière, aux flux de trésorerie et aux perspectives de croissance de la Société.

Risque de change

Orbit Garant exerce certaines de ses activités en dollars américains, en pesos chiliens, en cédils ghanéens et en francs ouest-africains, et elle est donc exposée aux fluctuations de change. Au 30 juin 2019, la Société avait un risque d'exposition de ses produits en dollars américains, en pesos chiliens, en cédils ghanéens et en francs ouest-africains d'environ 2,7 M\$, 5,3 M\$, 2,4 M\$, et 1,8 M\$ respectivement, en dollars canadiens. Cette exposition pourrait changer dans le futur et une part importante des produits de la Société pourrait éventuellement être libellée dans d'autres monnaies que le dollar canadien, dont les fluctuations pourraient avoir un impact négatif sur sa performance financière.

Interruptions des activités

Les interruptions des activités résultent de divers facteurs, y compris une intervention réglementaire, des retards dans l'obtention des approbations et des permis nécessaires, des questions de santé et de sécurité ou un engorgement au niveau de l'approvisionnement concernant les intrants relatifs aux produits. De plus, la Société exerce ses activités dans diverses régions, dont certaines sont plus susceptibles de connaître des conditions météorologiques peu favorables et des catastrophes naturelles ou autres. Si l'une de ces situations ou toute interruption des activités se produisait, il pourrait y avoir des conséquences défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de la Société.

Risque d'atteinte à la réputation de la Société

Les risques d'atteinte à la réputation de la Société pourraient inclure toute publicité négative, véridique ou non, et pourraient entraîner une baisse de la clientèle de la Société et avoir des répercussions défavorables significatives sur la performance financière, la situation financière, les flux de trésorerie et les perspectives de croissance de celle-ci. Tous les risques ont une incidence sur sa réputation et, à ce titre, les risques liés à sa réputation ne peuvent être gérés de façon isolée par rapport aux autres types de risque. Chaque membre du personnel et chaque représentant de la Société sont chargés de préserver la solide réputation de celle-ci en respectant l'ensemble des politiques, des lois et des règlements applicables, ainsi qu'en créant des expériences positives auprès des clients et des parties prenantes de la Société ainsi que du public.

Corruption, pots-de-vin et fraude

La Société est tenue de se conformer à la *Loi canadienne sur la corruption d'agents publics étrangers* (« LCAPE ») ainsi qu'aux lois similaires applicables dans d'autres juridictions, qui interdisent aux entreprises d'accorder des pots-de-vin ou d'autres paiements prohibés ou de faire des dons à des agents publics étrangers dans le but de conserver ou d'obtenir des affaires. Les politiques de la Société mandatent le respect de ces lois. Toutefois, rien ne garantit que les politiques et procédures et les autres garanties que la Société a mises en œuvre en ce qui concerne le respect de ces lois seront efficaces ou que les employés, les agents, les fournisseurs ou les autres partenaires de l'industrie ne se sont pas engagés ou ne s'engageront pas dans une conduite illégale dont la Société pourrait être tenue

responsable. La violation de ces lois pourrait perturber les activités de la Société et avoir une incidence négative importante sur ses activités et ses opérations.

Exigences relatives à l'environnement, à la santé et à la sécurité et considérations connexes

L'exploitation de la Société est soumise à une vaste gamme de lois et de règlements ainsi que de permis et d'autres approbations de niveaux fédéral, provincial, étatique et local, y compris ceux qui portent sur la protection de l'environnement et de la santé et de la sécurité des travailleurs et qui régissent notamment les émissions atmosphériques, les évacuations d'eau, les déchets non dangereux et dangereux (dont les eaux usées), l'entreposage, la manutention, l'élimination et le nettoyage de marchandises dangereuses et de matières dangereuses comme les produits chimiques, les mesures correctives s'appliquant aux rejets et la santé et la sécurité des travailleurs au Canada et ailleurs (les « exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité »). En raison de ses activités d'exploitation, la Société peut participer de temps à autre à des instances et à des enquêtes administratives et judiciaires concernant les exigences en matière d'environnement, de santé et de sécurité. Les instances ou les enquêtes futures pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Les activités aux chantiers des clients peuvent comporter des dangers d'exploitation qui peuvent occasionner des blessures corporelles et des pertes de vie. Rien ne garantit que l'assurance de la Société sera suffisante ou efficace en toutes circonstances ou contre toutes les réclamations ou tous les dangers auxquels la Société peut être assujettie ou encore que la Société sera en mesure de continuer à obtenir une protection adéquate. Une réclamation accueillie ou des dommages résultant d'un danger contre lequel la Société n'est pas pleinement assurée pourraient nuire aux résultats d'exploitation de celle-ci. De plus, si la Société était perçue comme ne mettant pas adéquatement en application les politiques en matière de santé, de sécurité et d'environnement, ses relations avec ses clients pourraient se détériorer, ce qui pourrait occasionner la perte de contrats et limiter sa capacité à en obtenir des nouveaux.

Risque de changement climatique

La société exerce ses activités dans diverses régions et juridictions où les lois environnementales sont exigeantes et ne sont pas cohérentes. Plusieurs gouvernements ou organismes gouvernementaux ont introduit ou envisagent de modifier leur réglementation en fonction de l'impact potentiel du changement climatique, notamment en ce qui concerne les réglementations relatives aux niveaux d'émission. Si la tendance réglementaire actuelle se poursuit, cela pourrait entraîner une augmentation des coûts pour certaines des activités de la Société. En outre, les conséquences physiques du changement climatique, telles que les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles, la pénurie de ressources et l'évolution du niveau de la mer, pourraient avoir un impact financier défavorable sur les opérations situées dans les régions où ces conditions se produisent.

Limite des assurances

La Société a une assurance de biens, de responsabilité civile générale et de pertes d'exploitation. Toutefois, rien ne garantit que cette assurance continuera d'être offerte à un coût acceptable, que tous les événements qui pourraient donner lieu à une perte ou à une obligation peuvent être assurés ni que les montants d'assurance seront en tout temps suffisants pour couvrir chaque perte ou réclamation qui pourrait se produire à l'égard des actifs ou des activités de la Société.

Changements apportés à la législation et à la réglementation

Des changements apportés aux lois, aux règles, aux règlements ou aux politiques touchant les activités de la Société auraient des répercussions sur celle-ci et pourraient nuire considérablement à son exploitation et à sa performance financière.

Risque lié à la législation et à la réglementation

L'industrie minière et le secteur du forage sont assujettis à une réglementation très stricte sur les plans juridique et environnemental et en matière de santé et de sécurité. Si la Société ne respectait pas ces règlements, elle pourrait se voir soumise à des pénalités, y compris des amendes ou une interruption de ses activités, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur sa santé financière et son potentiel de gains futurs. En outre, les clients des services d'exploration minière de la Société sont également assujettis à une réglementation similaire sur les plans juridique et réglementaire et en matière de santé et de sécurité, ce qui pourrait avoir une incidence significative sur leur décision d'aller de l'avant avec des travaux d'exploration minérale ou de mise en valeur de mines et ainsi nuire indirectement à la Société.

Risque lié à la cybersécurité

Bien que les systèmes d'information fassent partie intégrante du soutien de la Société, en raison de la nature de ses services, elle n'est pas considérée comme soumise au même niveau de risques de cybersécurité que les entreprises opérant dans des secteurs où les informations sensibles sont au cœur de leurs activités. Néanmoins, la Société est potentiellement exposée à des risques allant de l'erreur humaine à l'interne ou à des tentatives individuelles non coordonnées pour obtenir un accès non autorisé à ses systèmes informatiques jusqu'à des mesures sophistiquées et ciblées visant la Société et ses systèmes, ses clients ou ses fournisseurs de services. De telles perturbations dans les systèmes d'information ou l'échec des systèmes à fonctionner comme prévu pourraient, en fonction de l'ampleur du problème, entraîner la perte de l'information des clients, une perte des affaires actuelles ou futures, une atteinte à la réputation de la Société et/ou un potentiel de réclamations contre celle-ci, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La Société continue d'accroître ses efforts afin d'atténuer ces risques. Elle investit dans des initiatives de sécurité technologique afin de mieux identifier et résoudre toute vulnérabilité, y compris les évaluations périodiques de vulnérabilité de tiers, la connaissance des utilisateurs des meilleures pratiques de cybersécurité et les contrôles des processus et procédures de sécurité. De plus, la Société continue d'accroître la sensibilisation des employés aux politiques de sécurité grâce à des communications continues.

Risques liés à la structure et aux actions ordinaires

Risques liés au marché boursier

Tout placement dans des actions comporte un risque. Le cours du marché de titres comme les actions ordinaires de la Société est tributaire de nombreux facteurs, notamment la conjoncture générale du marché, les fluctuations réelles ou prévues des résultats d'exploitation de la Société, les changements dans ses estimations des résultats d'exploitation futurs ou dans celles des analystes en valeurs mobilières, les risques recensés dans la présente rubrique ainsi que d'autres facteurs. En outre, les marchés des capitaux ont connu des fluctuations marquées des cours et des volumes qui, parfois, n'étaient pas liées au rendement opérationnel des émetteurs des industries au sein desquelles ils faisaient affaire. En conséquence, le cours des actions ordinaires pourrait fluctuer.

Influence des actionnaires existants

En date du 18 septembre 2019, M. Pierre Alexandre, vice-président du conseil d'administration et vice-président du développement corporatif de la Société, détenait ou contrôlait, directement ou indirectement, environ 25 % des actions ordinaires en circulation d'Orbit Garant. Par conséquent, cet actionnaire a la capacité d'influencer l'orientation et les politiques stratégiques d'Orbit Garant, notamment une fusion, un regroupement ou une vente de l'ensemble ou de la quasi-totalité de ses actifs, ou encore l'élection des membres et la composition de son conseil d'administration. Cette capacité d'influencer le contrôle et l'orientation d'Orbit Garant pourrait réduire l'attrait de celle-ci comme cible pour des offres publiques d'achat et des regroupements d'entreprises possibles et avoir ainsi un effet sur le cours de ses actions.

Vente future d'actions ordinaires par les actionnaires existants de la Société

Certains actionnaires, dont M. Pierre Alexandre, détiennent ou contrôlent d'importants blocs d'actions de la Société. La décision de l'un ou l'autre de ces actionnaires de vendre un grand nombre d'actions ordinaires sur le marché public pourrait provoquer un déséquilibre significatif dans la demande d'actions de la Société ainsi qu'une baisse du cours de celles-ci. De plus, la perception par le public de la possibilité de telles ventes pourrait aussi réduire le cours des actions ordinaires sur le marché.

Dilution

Orbit Garant pourrait éventuellement réunir des fonds additionnels en émettant des titres de participation. Les porteurs d'actions ordinaires n'auront aucun droit de préemption relativement à ces autres émissions. Orbit Garant peut émettre des actions ordinaires additionnelles dans le cadre de l'exercice d'options attribuées. Selon le prix auquel ces titres sont émis, ces émissions de titres de participation supplémentaires pourraient diluer considérablement les participations des porteurs d'actions ordinaires.

Paiements de dividendes

Orbit Garant ne prévoit pas payer de dividendes puisqu'elle entend affecter les liquidités à sa croissance future ou au remboursement de sa dette. De plus, la convention de crédit impose des restrictions sur sa capacité de déclarer ou de payer des dividendes.

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de la solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses débiteurs au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2019, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 7 % des créances clients et autres débiteurs (5 % au 30 juin 2018).

Au 30 juin 2019, 79 % (77 % au 30 juin 2018) des créances clients étaient classées comme étant des courantes, et 2 % des créances clients avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2018).

Un client important représentait 15 % des créances clients au 30 juin 2019 (un client important représentait 20 % des créances clients au 30 juin 2018).

Deux clients importants représentaient 31 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 (deux clients importants représentaient 28 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2018).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. La Société ne recourt pas à des instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2019, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base de pourcentage du taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle de 0,2 M\$ du résultat net et du résultat global (impact de 0,1 M\$ en 2018).

Risque lié au marché boursier

Le risque lié au marché boursier s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés boursiers et les variations des titres individuels, et elle détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et autres charges à payer et du solde à payer relatif au regroupement d'une entreprise correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

PERSPECTIVES

Bien qu'Orbit Garant continue de surveiller les conditions du marché dans le secteur minier, y compris les niveaux plus faibles de la demande des clients par rapport au calendrier 2018. La direction est encouragée par les perspectives à long terme de l'industrie, particulièrement compte tenu de remontée récente du prix de l'or. Orbit Garant est bien positionné pour l'augmentation de la demande de services de forage dans le secteur de l'or, où il tire environ 70 % de son chiffre d'affaires. En outre, de nombreuses sociétés minières sont confrontées à une diminution des réserves, en particulier dans l'industrie aurifère. Par conséquent, des dépenses accrues pour l'exploration et le développement de nouvelles mines devront demeurer viables à long terme à mesure que les réserves des mines existantes seront épuisées. L'Intelligence mondiale sur les marchés (S&P Global Market Intelligence) s'attend à ce que d'ici 2024, plus de 15 % de la production mondiale d'or provienne de mines qui ne sont pas encore en production et prévoit une baisse de la production mondiale d'or au-delà de 2022 en raison de la baisse des réserves.

Orbit Garant tire environ 70 % de ses produits de ses activités canadiennes. Selon les prévisions de l'Intelligence mondiale sur les marchés (S&P Global Market Intelligence), le Canada est le seul grand pays producteur d'or au monde où la production devrait augmenter considérablement au cours des cinq prochaines années. À ce titre, la Société est bien placée pour profiter des perspectives positives pour le secteur de l'exploitation aurifère au Canada. Un autre facteur positif pour les sociétés minières opérant au Canada est la valeur actuelle plus faible du dollar canadien par rapport au dollar américain, car leurs dépenses sont généralement en dollars canadiens et leurs revenus sont libellés en dollars américains. Au moment du présent rapport, la valeur du dollar canadien était d'environ 0,75 \$ US.

Orbit Garant a également établi des filiales d'exploitation dans les marchés miniers internationaux actifs, notamment au Burkina Faso, au Chili, au Ghana, en Guyane et au Pérou. Ces activités internationales offrent une diversification accrue du marché, des clients et des métaux de base et ont permis à la Société d'accroître son activité de forage spécialisé à marge plus élevée. En Amérique du Sud, Orbit Garant travaille actuellement sur des projets au Chili, en

Guyane et en Argentine. En Afrique de l'Ouest, la Société travaille actuellement sur des projets au Burkina Faso et au Ghana, et a récemment étendu ses activités dans cette région avec l'acquisition des opérations de forage de PPI au Burkina Faso.

La direction continue de se concentrer sur la maximisation de la valeur des intervenants principalement en contrôlant les coûts, en optimisant l'utilisation des équipements de forage, en augmentant les taux de productivité, en continuant de mettre l'accent sur l'innovation technologique, en conservant le personnel clé, en maintenant des normes de santé et de sécurité, et en évaluant les possibilités d'accroître davantage la présence d'Orbit Garant sur le marché au Canada et à l'international.

La direction croit que la technologie informatisée de surveillance et de contrôle exclusive de la Société contribuera de plus en plus à réduire les coûts de main-d'œuvre et de forage consommable, à améliorer les taux de productivité des foreurs et à améliorer la sécurité. Orbit Garant dispose actuellement de 38 foreuses dotées de sa technologie informatisée de surveillance et de contrôle, qui sont toutes actuellement déployées sur des projets clients. Ces foreuses de prochaine génération ont obtenu une augmentation significative de la productivité par rapport à celle obtenue à l'aide de foreuses traditionnelles. Les clients d'Orbit Garant ont réagi positivement à l'amélioration des performances et du potentiel de ces nouvelles foreuses, ce qui a entraîné le renouvellement de contrats de forage souterrain à plus long terme.

Orbit Garant continuera à suivre de près les conditions du marché et à gérer en conséquence son personnel, ses stocks, ses dépenses en capital et sa situation financière. Forte d'un solide bilan, la Société s'engage à profiter des occasions de croissance à valeur ajoutée au Canada et à l'international.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 11 octobre 2018, la Société a conclu l'acquisition de PPI. Les résultats des activités de PPI sont compris dans les présents états financiers depuis la date d'acquisition. Toutefois, la Société n'a pas complété la révision des contrôles internes utilisés par PPI. La Société est en pleine phase d'intégration des activités de PPI et elle étendra ses contrôles et procédures et contrôles internes de son programme de conformité de l'information financière pour inclure PPI au cours de la prochaine année. Par conséquent, le président et chef de la direction et le vice-président et chef de la direction financière ont limité l'étendue de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et de l'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour exclure les contrôles, politiques et procédures de PPI de la certification des contrôles internes en date du 30 juin 2019. L'information financière à la date d'acquisition de PPI est comprise dans l'analyse relative à l'acquisition contenue dans le présent rapport de gestion ainsi que dans la note 2 des états financiers consolidés audités de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables d'établir et de maintenir des contrôles et des procédures de communication de l'information, conformément au *Règlement 52-109* publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu ou fait concevoir sous leur supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être communiquée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou les autres rapports qu'elle dépose ou transmet dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation, et comprend notamment les contrôles et procédures conçus pour garantir que l'information en question est accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, y compris aux dirigeants responsables de l'attestation, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun concernant la communication de l'information.

En date du 30 juin 2019, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception et l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information. En fonction de cette évaluation, le chef de la

direction et le chef de la direction financière ont conclu que ces contrôles et ces procédures étaient efficaces au 30 juin 2019.

Il incombe au chef de la direction et au chef de la direction financière de la Société de concevoir ou de faire concevoir sous leur supervision un contrôle interne à l'égard de l'information financière (le « contrôle interne »). Le contrôle interne de la Société est conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de la Société est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, les limites inhérentes à tous les systèmes de contrôle sont telles que ces systèmes ne peuvent offrir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que tous les problèmes relatifs au contrôle et les cas de fraude ou d'erreur, le cas échéant, au sein de la Société ont été détectés. En conséquence, quel que soit le soin apporté à sa conception, le contrôle interne comporte des limites inhérentes et peut seulement offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la préparation des états financiers, et il se pourrait qu'il ne puisse empêcher les inexactitudes de se produire ni en détecter la totalité.

Au cours de l'exercice 2019, la direction, notamment le chef de la direction et le chef de la direction financière, a vérifié qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière était en place au sein de la Société et a évalué sa conception, et confirme qu'aucune modification apportée au processus de contrôle interne au cours de l'exercice n'a touché de façon significative ni ne pourrait raisonnablement toucher de façon significative le contrôle interne de la Société. La Société continue d'examiner et de documenter ses contrôles de communication de l'information ainsi que son processus de contrôle interne et peut, de temps à autre, apporter des modifications visant à améliorer leur efficacité et à s'assurer que ses systèmes évoluent en parallèle avec l'entreprise. Au 30 juin 2019, une évaluation de l'efficacité du processus de contrôle interne de la Société, au sens du *Règlement 52-109*, a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière de la Société. En se fondant sur cette évaluation autre que la restriction mentionnée ci-dessus, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que sa conception et son fonctionnement ont été efficaces.

Ces évaluations ont été menées en conformité avec le cadre et les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, un modèle de contrôle reconnu, ainsi qu'avec les exigences du *Règlement 52-109*.



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires d'Orbit Garant Drilling Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Orbit Garant Drilling Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2019 et 2018;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité aux 30 juin 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Alain Bessette.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.**

Montréal, Canada

Le 18 septembre 2019

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	Notes	30 juin 2019 \$	30 juin 2018 \$
Produits tirés de contrats	22	152,814	173,084
Coût des produits tirés de contrats	8	136,527	151,603
Bénéfice brut		16,287	21,481
Charges			
Frais généraux et administratifs		17,279	15,830
Perte (gain) de change		707	(292)
Charges financières		2,117	1,710
	8	20,103	17,248
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(3,816)	4,233
Impôt sur le résultat (recouvrable)	16		
Exigible		1,558	(12)
Différé		(1,904)	(239)
		(346)	(251)
(Perte nette) bénéfice net		(3,470)	4,484
(Perte nette) bénéfice net par action	15		
De base		(0.09)	0.12
Diluée		(0.09)	0.12

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(3,470)	4,484
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 10)	-	(200)
Perte réalisée sur les placements disponibles à la vente reclassée à l'état consolidé du résultat	-	(18)
Impôts différés	-	29
	-	(189)
Écarts de conversion cumulés	(839)	52
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts	(839)	(137)
Résultat global	(4,309)	4,347

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019						Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 15)	(note 15)				
Solde au 1^{er} juillet 2018	57,207	1,208	20,609	(88)	78,936	
Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 (note 6)	-	-	(189)	189	-	
Solde ajusté au 1^{er} juillet 2018	57,207	1,208	20,420	101	78,936	
Résultat global total						
Émission d'actions relative à l'acquisition d'une entreprise (note 2)	1,632	-	-	-	1,632	
Perte nette	-	-	(3,470)	-	(3,470)	
Autres éléments du résultat global						
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	(839)	(839)	
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(839)	(839)	
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	18	(6)	-	-	12	
Rémunération fondée sur des actions (note 15)	-	305	-	-	305	
Options sur actions annulées	-	(21)	21	-	-	
Total des transactions avec les actionnaires	18	278	21	-	317	
Solde au 30 juin 2019	58,857	1,486	16,971	(738)	76,576	
Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018						Total
	Capital-actions	Réserve – Instruments de capitaux propres	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Capitaux propres	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	(note 15)	(note 15)				
Solde au 1^{er} juillet 2017	57,130	1,178	15,907	49	74,264	
Résultat global total						
Bénéfice net	-	-	4,484	-	4,484	
Autres éléments du résultat global						
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des impôts	-	-	-	(189)	(189)	
Écarts de conversion cumulés	-	-	-	52	52	
Autres éléments du résultat global	-	-	-	(137)	(137)	
Transactions avec les actionnaires comptabilisées directement dans les capitaux propres						
Émission d'actions relative à la rémunération fondée sur des actions	77	(23)	-	-	54	
Rémunération fondée sur des actions	-	271	-	-	271	
Options sur actions annulées	-	(218)	218	-	-	
Total des transactions avec les actionnaires	77	30	218	-	325	
Solde au 30 juin 2018	57,207	1,208	20,609	(88)	78,936	

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.
États consolidés de la situation financière

Au 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2019	30 juin 2018
ACTIF		\$	\$
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2,480	4,633
Créances clients et autres débiteurs	21	36,643	32,503
Stocks	9	43,943	39,419
Impôt sur le résultat à recouvrer		823	944
Charges payées d'avance		1,154	884
		85,043	78,383
Actifs non courants			
Prêt à recevoir		-	662
Placements	10	419	542
Immobilisations corporelles	11	42,450	39,741
Immobilisations incorporelles	12	1,000	-
Actifs d'impôt différé	16	5,783	4,010
Total de l'actif		134,695	123,338
PASSIF			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer		24,744	24,247
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	2	3,370	-
Impôt sur le résultat à payer		429	-
Tranche à court terme de la dette à long terme et des contrats de location-financement	13	1,400	812
		29,943	25,059
Passifs non courants			
Dette à long terme et contrats de location-financement	13	28,176	19,226
Passifs d'impôt différé	16	-	117
		58,119	44,402
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	15	58,857	57,207
Réserve – Instruments de capitaux propres	15	1,486	1,208
Résultats non distribués		16,971	20,609
Cumul des autres éléments du résultat global		(738)	(88)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		76,576	78,936
Total du passif et des capitaux propres		134,695	123,338

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) Éric Alexandre

Éric Alexandre, administrateur

(signé) Jean-Yves Laliberté

Jean-Yves Laliberté, administrateur

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens)

	Notes	30 juin 2019	30 juin 2018
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		(3,816)	4,233
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles	11	9,698	8,774
Amortissement des immobilisations incorporelles	12	290	-
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	11	(312)	(199)
Gain sur cession de placements	10	-	(18)
Rémunération fondée sur des actions	15	305	271
Charges financières		2,117	1,710
Variation nette de la juste valeur des placements	10	184	-
		8,466	14,771
Variation des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation			
	17	(5,896)	(3,883)
Impôt sur le résultat payé		(1,008)	(874)
Charges financières payées		(2,225)	(1,846)
		(663)	8,168
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Regroupement de l'entreprise Projet Production International BF S.A.	2	(3,357)	-
Acquisition de placements	10	-	(90)
Produit de la cession de placements	10	-	30
Acquisition d'immobilisations corporelles	11	(8,323)	(8,575)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	11	430	459
		(11,250)	(8,176)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit du remboursement du prêt à recevoir	19	675	628
Produit de l'émission d'actions		12	54
Produit de l'affacturage		143	22,253
Remboursement de l'affacturage		(143)	(22,958)
Produit de la dette à long terme		93,497	88,057
Remboursement de la dette à long terme et des contrats de location-financement		(83,851)	(84,871)
		10,333	3,163
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie			
		(573)	(123)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(2,153)	3,032
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4,633	1,601
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		2,480	4,633

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Forage Orbit Garant inc. (la « Société »), regroupée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, exerce ses activités principalement dans le domaine du forage au diamant en surface et souterrain au Canada, aux États-Unis, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

Le siège social de la Société est situé au 3200, boul. Jean-Jacques Cossette, Val-d'Or (Québec), Canada. La Société détient des participations dans plusieurs entités. Les pourcentages de droits de vote dans ses filiales et dans les entreprises associées sont les suivants :

	% droits de vote
Services de forage Orbit Garant inc.	100 %
9116-9300 Québec inc.	100 %
Drift Exploration Drilling Inc.	100 %
Drift de Mexico SA de CV	100 %
Orbit Garant Chile S.A.	100 %
Orbit Garant Drilling Ghana Limited	100 %
Perforación Orbit Garant Peru S.A.C.	100 %
OGD Drilling (Guyana) Inc.	100 %
Forage Orbit Garant BF S.A.S.	100 %
Forage Orbit Miyuu Kaa inc.	49 %
Sarliaq-Orbit Garant inc.	49 %
Tumiit Orbit Garant inc. (depuis le 6 mars 2019)	49 %

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Acquisition des opérations de forage de Projet Production International BF S.A. :

Le 11 octobre 2018, la Société a acquis les opérations de forage de Projet Production International BF S.A, située au Burkina Faso pour un prix d'acquisition total de 8 316 \$ (6 400 \$ US). Par le biais de cette acquisition, la Société a ajouté 13 appareils de forage de surface, de l'équipement de support connexe et des contrats de clients existants au Burkina Faso. La Société a également retenu environ 100 employés, incluant des foreurs expérimentés et du personnel de soutien, qui seront désormais basés dans les bureaux d'Orbit Garant BF S.A.S. à Ouagadougou. Cette acquisition renforce de manière significative la présence de la Société au Burkina Faso et sur le marché du forage minier de l'Afrique de l'Ouest, ce qui positionne la Société à poursuivre de nouvelles opportunités de croissance.

La Société a financé le prix d'acquisition de 8 316 \$ (6 400 \$ US) par l'intermédiaire de sa facilité de crédit et l'émission d'actions ordinaires de la Société. La composante de trésorerie de la transaction est de 6 684 \$ (5 150 \$ US), dont 3 357 \$ (2 575 \$ US) payés à la clôture et 3 327 \$ (2 575 \$ US) à payer 12 mois après la date de clôture. Les 1 632 \$ (1 250 \$ US) restants du prix d'achat ont été réglés par l'émission de 861 637 actions ordinaires de la Société au prix de 1,89 \$ par action, de la trésorerie de la Société. Le détail des actifs acquis est d'un montant approximatif de 2 573 \$ (2 000 \$ US) pour les stocks, 4 395 \$ (3 400 \$ US) pour les immobilisations corporelles et 1 348 \$ (1 000 \$ US) pour les immobilisations incorporelles.

Les résultats d'exploitation de Projet Production International BF S.A. sont inclus dans les états financiers consolidés à compter du 11 octobre 2018.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES (suite)

La juste valeur des actifs nets acquis est comme suit :

	\$
Stocks	2,573
Immobilisations corporelles	4,395
Immobilisations incorporelles	1,348
Prix d'acquisition	8,316
Contrepartie	
Émission d'actions ordinaires	1,632
Trésorerie	3,357
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3,327
	8,316

Frais d'acquisition de l'entreprise

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, les frais d'acquisition de l'entreprise de 1 108 \$ relatifs à la transaction susmentionnée ont été inclus dans les frais généraux et administratifs de l'état consolidé du résultat.

Incidences de l'acquisition de l'entreprise sur les résultats

Il est impraticable de fournir de l'information financière fiable reliée au revenu réel et pro-format et au bénéfice net de l'acquisition susmentionnée puisque la Société exerce déjà des opérations avec les mêmes clients et a des contrats similaires à ceux de l'entreprise acquise. En conséquence, il est impraticable de séparer l'information des acquis.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Mode de présentation

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables en vertu des IFRS décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés.

La préparation d'états financiers consolidés conformes aux IFRS nécessite le recours à certaines estimations comptables critiques, hypothèses et jugements. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables de la Société. Les aspects qui nécessitent un degré plus élevé de jugement ou de complexité ou les aspects comportant des hypothèses et des estimations importantes, sont présentés à la note 5.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui ont été mesurés à la juste valeur et de la rémunération fondée sur des actions qui a été mesurée conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*. Ils sont présentés en dollars canadiens, monnaie principale de l'environnement économique dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Sauf indication contraire, tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de Forage Orbit Garant inc. le 18 septembre 2019.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société et des entités contrôlées par la Société. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci, indépendamment de son pourcentage de participation. La Société considère l'existence et l'effet des droits de vote potentiels lorsque la Société contrôle une autre entité.

Les produits et les charges des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat à partir de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession, selon le cas. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans un regroupement d'entreprises est mesurée à la juste valeur qui est calculée comme étant la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société, des passifs engagés par la Société auprès des propriétaires précédents de l'entité acquise et des titres de participation émis par la Société en échange du contrôle de l'entité acquise. Les coûts liés à l'acquisition sont généralement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Cette contrepartie peut être composée de trésorerie, d'actifs transférés, d'instruments financiers émis, de passifs pris en charge par la Société ou de contreparties conditionnelles futures. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables pris en charge de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les résultats d'exploitation d'une entreprise acquise sont inclus dans les états financiers consolidés de la Société à partir de la date du regroupement d'entreprises. Les frais de regroupement et d'intégration d'une entreprise acquise sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans une entité acquise sont présentées dans les capitaux propres, séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires au poste « Capitaux propres » de l'état consolidé de la situation financière. Le goodwill est mesuré comme étant l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise ainsi que de la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant) sur la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition. Si, après réévaluation, la valeur nette des montants des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge à la date d'acquisition excède la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entité acquise et la juste valeur des titres de participation précédemment détenus dans l'entité acquise par l'acquéreur (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Conversion des devises

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société ou d'une filiale étrangère dont la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien, sont comptabilisées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. À chaque date de clôture des états financiers consolidés, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date, et les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique ne sont pas ajustés. Les écarts de change sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les actifs et passifs des filiales étrangères dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens en appliquant le cours de change en vigueur à la date de clôture des états financiers consolidés. Les éléments des produits et des charges sont convertis au cours de change moyen de la période. Les écarts de change sont comptabilisés dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres. Le montant cumulé des écarts de change est reclassé au résultat net au moment de la sortie totale, ou partielle, de la participation dans l'établissement à l'étranger. De plus, les écarts de changes reliés à certains prêts intercompagnies qui sont de nature permanente sont inclus dans les AERG sous le poste « Écarts de conversion cumulés » et sont cumulés dans les capitaux propres.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Actif/passif	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais du résultat net
Prêt à recevoir	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Coût amorti
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	Coût amorti
Affacturage à payer	Coût amorti
Dette à long terme et contrats de location-financement	Coût amorti

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêts effectif et net de perte de valeur si,

a) l'actif est détenu dans le cadre de l'application d'un modèle économique dont l'objectif est de conserver des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;

b) les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et/ou à des remboursements d'intérêts.

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations, incluant les produits d'intérêts ou de dividende reçu, sont comptabilisés en résultat net. Toutefois, pour les placements en titres de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, la Société peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les gains ou pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour ces placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les gains ou pertes ne sont jamais reclassés au résultat net, et aucune perte de valeur n'est comptabilisée au résultat net.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués à chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée au résultat net. La Société n'a aucun passif financier évalué à la juste valeur.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à expiration.

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Méthode du coût amorti et du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse, le découvert bancaire et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs comprennent les montants dus dans le cours normal des affaires. Une provision pour pertes sur créances attendues est maintenue afin de refléter un risque de dépréciation pour les créances clients et autres débiteurs basé sur le modèle de pertes sur créances attendues prenant en compte les variations de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients basé sur des catégories de risques clients. Les créances irrécouvrables sont aussi provisionnées en fonction de l'historique des recouvrements et des risques spécifiques identifiés pour chaque client.

Avantages du personnel

Les avantages du personnel sont les contreparties de toute forme accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Les salaires, les congés payés, les primes et les avantages non monétaires sont des avantages à court terme du personnel et ils sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les membres du personnel de la Société ont rendu les services connexes.

Stocks

La Société maintient des stocks de fournitures d'exploitation, de moteurs, de tiges de forage et de trépan. Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Le coût est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués respectivement à 50 % et à 75 % du coût d'origine pour estimer la valeur de réalisation nette. Le montant de la perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Placements

Les placements dans des titres négociés sur le marché sont classés comme placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au résultat net.

Placement dans une entreprise associée

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La Société comptabilise son placement dans une entreprise associée selon la méthode de la mise en équivalence, en vertu de laquelle le placement est initialement comptabilisé au coût. Par la suite, les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable du placement. Les états consolidés du résultat global comprennent la quote-part de la Société des montants comptabilisés par son entreprise associée au titre de bénéfice ou perte et au titre d'autres éléments du résultat global, le cas échéant. Les soldes intersociétés entre la Société et l'entreprise associée ne sont pas éliminés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. Le coût représente les coûts d'acquisition, déduction faite des subventions gouvernementales et des crédits d'impôt à l'investissement s'y rapportant, ou les coûts de fabrication, y compris les frais de préparation, d'installation et d'essai. Les coûts de fabrication du matériel de forage comprennent les matières, la main-d'œuvre directe et les coûts indirects spécifiques.

Le coût des immobilisations corporelles construites par l'entité comprend également les coûts d'emprunt. Les dépenses futures, telles que les frais d'entretien et de réparation, sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les frais engagés pour des améliorations importantes sont incorporés dans le coût de l'actif et amortis sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimatives suivantes :

	<u>Vie utile</u>	<u>Valeur résiduelle</u>
Bâtiments et composantes	5 à 40 ans	-
Matériel de forage	5 à 10 ans	0 - 20 %
Véhicules	5 ans	-
Autres	3 à 10 ans	-

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur le coût de l'actif moins la valeur résiduelle et commence dès qu'elles sont prêtes à être mises en service aux fins desquelles elles sont destinées. Le terrain n'est pas amorti.

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations corporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée d'utilité estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et sur la durée suivante :

Relation client	3 ans
-----------------	-------

Les méthodes d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des immobilisations incorporelles importantes sont révisées à chaque fin d'exercice. Tout changement est comptabilisé de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Dépréciation des actifs non financiers

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (« UGT »), lesquelles représentent les plus petits groupes d'actifs pour lesquels des entrées de trésorerie indépendantes identifiables sont générées. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue si des événements survenus ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable des actifs non financiers ayant une durée d'utilité déterminée pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable.

Le goodwill, les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées sont soumis à un test de dépréciation le 30 juin de chaque exercice ou lorsqu'il y a une indication que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT, à laquelle l'actif a été intégré, excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT, diminuée des coûts de la cession, et la valeur d'utilité de l'actif ou de l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la cession représente le montant qu'une entité pourrait obtenir à la date d'évaluation pour la cession de l'actif dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation des actifs non financiers (suite)

Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT par rapport à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT à laquelle un goodwill a été affecté est inférieure à la valeur comptable de l'UGT, la valeur du goodwill correspondant est abaissée en premier. Tout excédent de dépréciation est comptabilisé et attribué aux actifs de l'UGT en proportion de leur valeur comptable respective dans l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour des actifs non financiers ayant des durées d'utilité déterminées et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, sauf dans le cas du goodwill, peut être renversée à l'état consolidé du résultat dans la mesure où la valeur comptable à la date du renversement de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible est comptabilisé sur la base des montants qui doivent être versés ou recouverts selon les taux d'imposition et la réglementation fiscale en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés selon leur incidence fiscale future estimative résultant des écarts entre la valeur comptable des actifs et des passifs existants dans les états financiers consolidés et leur base fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en appliquant les taux d'imposition qui seront en vigueur ou pratiquement en vigueur durant l'exercice au cours duquel il est prévu que les différences temporaires seront recouvrées ou réglées. L'incidence de toute variation des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôt différé est constatée dans le résultat de la période au cours de laquelle les changements de taux se produisent. Un actif d'impôt différé est comptabilisé initialement quand il est probable que le résultat net imposable futur sera suffisant pour utiliser les avantages fiscaux afférents. Une charge ou une économie d'impôt différé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres dans la mesure où elle se rattache à des éléments constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la même période ou d'une période différente.

Dans le cours normal des activités de la Société, un certain nombre de positions fiscales sont incertaines en raison de la complexité de certaines transactions et du fait que les interprétations fiscales et la législation afférente changent continuellement. Lorsqu'une position fiscale est incertaine, la Société ne constate un avantage fiscal ou ne réduit un passif fiscal que s'il est probable que cet avantage fiscal sera réalisé à l'avenir ou qu'il est improbable que ce passif fiscal se concrétise.

Frais de financement

Les frais de financement liés à la dette à long terme sont inscrits en réduction de la dette à long terme et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Contrats de location

Une immobilisation corporelle détenue en vertu d'un contrat de location-financement est initialement comptabilisée au moindre de la juste valeur de l'actif et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. L'immobilisation corporelle louée est par la suite comptabilisée de la même façon que les autres actifs similaires détenus par la Société. Le passif correspondant à payer au bailleur est comptabilisé comme une dette découlant d'un contrat de location-financement et une charge financière est imputée aux résultats sur la durée du contrat.

Les paiements en vertu des contrats de location simple sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Tout incitatif locatif offert au preneur est amorti en réduction de la charge locative.

Constatation des produits

Les produits tirés de contrats de forage et de services auxiliaires sont comptabilisés en fonction du nombre de mètres réels forés pour chaque contrat, qui correspond au montant que la Société est en droit de facturer.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

4 SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Résultat par action

Le résultat par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le nombre dilué d'actions ordinaires reflète l'effet dilutif potentiel découlant de l'exercice des options sur actions selon la méthode du rachat d'actions.

Options sur actions

La Société comptabilise ses options sur actions selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur selon l'IFRS 2. En vertu de cette méthode, la charge de rémunération est calculée en fonction de la juste valeur des options à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et elle est amortie dans le résultat sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur est comptabilisée à titre de charge, avec une augmentation correspondante au poste « réserve - instruments de capitaux propres ». Le montant constaté à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre d'options sur actions dont les droits devraient être acquis et est présenté déduction faite des options sur actions annulées avant que leurs droits n'aient été acquis. Lorsque les options sur actions non exercées font l'objet d'une renonciation ou qu'elles expirent, les montants sont transférés aux résultats non distribués.

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction de la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période concernée. Bien que la direction revoie régulièrement ses estimations, les résultats réels peuvent différer de celles-ci. L'incidence des modifications des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle la modification se produit, et dans les périodes ultérieures touchées, le cas échéant. Les éléments pour lesquels les estimations et les hypothèses sont importantes ou complexes sont présentés ci-dessous :

A) ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Lors de l'estimation de la valeur de réalisation nette, la direction prend en considération les données les plus fiables disponibles lorsque les estimations sont faites. La valeur de réalisation nette est l'estimation du prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Les stocks ayant été utilisés et révisés sont évalués à 50 % et à 75 % du coût, respectivement. Le montant de la charge pour perte de valeur des stocks peut être renversé lorsque les circonstances ayant entraîné cette perte de valeur dans le passé n'existent plus.

Regroupements d'entreprises

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont inclus dans l'état consolidé de la situation financière de la Société à leur juste valeur. En établissant les justes valeurs, la direction fait des estimations sur les flux de trésorerie futurs et sur les taux d'actualisation, mais les résultats réels peuvent varier.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

5. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, HYPOTHÈSES ET JUGEMENTS (suite)

Dépréciation des actifs non financiers

La Société fait appel à son jugement pour évaluer si un test de dépréciation doit être effectué en raison de la présence d'indicateurs de dépréciation potentielle. Dans l'application de son jugement, la Société s'appuie principalement sur sa connaissance de ses activités et du contexte économique. Au 30 juin 2019, la Société a conclu qu'il y avait des indices de dépréciation et a effectué un test de dépréciation. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée à la suite de ce test. Des estimations importantes de la direction sont nécessaires pour déterminer la valeur recouvrable en unité génératrice de trésorerie (« UGT ») incluant les estimations de juste valeur de certains actifs et coûts de vente. Des différences d'estimations peuvent avoir une incidence sur la dépréciation des actifs corporels et incorporels et sur le montant en dollar de cette dépréciation. Les principales hypothèses utilisées par la direction comprennent la juste valeur de certains actifs en fonction de l'année, du modèle et de l'état à la date d'évaluation.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt de plusieurs juridictions différentes. L'exercice du jugement est nécessaire dans l'établissement des différentes charges d'impôt à l'échelle mondiale. Il y a plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt définitif est incertaine. La Société comptabilise des passifs liés aux contrôles fiscaux possibles en se fondant sur les montants estimatifs d'impôts supplémentaires qui pourraient éventuellement être payés. Lorsque le règlement définitif de ces questions fiscales diffère des montants qui ont été enregistrés initialement, ces différences ont une incidence sur les actifs et passifs d'impôt exigible et différé de la période où le règlement a lieu. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations d'impôt à l'égard de situations dans lesquelles la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle détermine ses charges, le cas échéant, sur la base des montants qui devraient être versés aux autorités fiscales.

Actifs d'impôt différé

L'évaluation de la probabilité que des actifs d'impôt différé pourront servir à réduire un résultat net imposable futur est basée sur les plus récentes prévisions budgétaires approuvées de la Société, lesquelles sont ajustées pour tenir compte des bénéfices non imposables importants (et des charges) et des limites spécifiques à l'utilisation des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés. Les règles fiscales des nombreuses juridictions dans lesquelles la Société exerce ses activités sont aussi soigneusement prises en considération. Si une prévision de résultat net imposable indique l'utilisation probable d'un actif d'impôt différé, surtout lorsqu'il peut être utilisé sans limite de temps, cet actif d'impôt différé est généralement constaté dans son intégralité. La constatation d'actifs d'impôt différé qui est soumise à certaines limites juridiques ou économiques ou à certaines incertitudes est évaluée individuellement par la direction sur la base de faits et de circonstances spécifiques.

B) JUGEMENTS

Monnaie fonctionnelle

Dans le cadre de la détermination de la monnaie fonctionnelle de ses filiales à l'étranger, la Société doit évaluer différents facteurs tels que la monnaie qui influence les prix de vente et les coûts, le contexte économique et le degré d'autonomie de la filiale. Selon l'évaluation des différents facteurs, lorsque la monnaie fonctionnelle est difficile à déterminer, la Société a recours à son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, les événements et les conditions sous-jacentes.

6. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} juillet 2018 :

IFRS 9 – Instruments financiers

L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9, les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers. Elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

IFRS 9 – Instruments financiers (suite)

Au cours de la période, la Société a appliqué IFRS 9. La Société a adopté les nouvelles exigences de façon rétrospective, sans avoir retraité les périodes antérieures, selon les nouvelles exigences en matière de classement et les caractéristiques de chaque instrument financier au 1^{er} juillet 2018. Le tableau qui suit résume les changements en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers de la Société suite à l'adoption de l'IFRS 9.

Actif/Passif	Classification initiale sous IAS 39	Nouvelle classification sous IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net
Prêt à recevoir	Prêts et créances	Coût amorti
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs	Coût amorti
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	Autres passifs	Coût amorti
Affacturation à payer	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme et contrats de location-financement	Autres passifs	Coût amorti

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur les postes dans lesquels ils sont inclus au bilan, sauf pour ce qui est des placements de la Société qui ont été reclassés de disponibles à la vente à actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et pertes liés à la juste valeur des placements sont comptabilisés dans les frais généraux et administratifs dans le résultat net. Conformément aux dispositions transitoires, la Société rend compte de l'incidence rétrospective qu'a eu l'adoption de l'IFRS 9, laquelle a donné lieu au changement de classification pour les placements, à titre d'ajustement des composantes d'ouverture des capitaux propres au 1^{er} juillet 2018.

Capitaux propres	1 ^{er} juillet 2018		
	Tels que présentés	Retraitements	Retraités
	\$	\$	\$
Résultats non distribués	20,609	(189)	20,420
Cumul des autres éléments du résultat global	(88)	189	101
Incidence sur les capitaux propres	20,521	-	20,521

L'adoption du nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation n'a pas eu d'impact significatif sur l'évaluation des actifs financiers mesurés au coût amorti.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouvelles estimations et de nouveaux seuils de jugement ont été introduits, pouvant affecter le montant comptabilisé et/ou le moment de la comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'IFRS 15 remplace l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité*.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

6. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES (suite)

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (suite)

Au cours de la période, la Société a appliqué l'IFRS 15. La Société a adopté l'IFRS 15 en utilisant la méthode rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application (c'est-à-dire le 1^{er} juillet 2018). La Société a utilisé la mesure de simplification qui permet à une entité de comptabiliser les produits pour le montant qu'elle a le droit de facturer, car la Société a un droit à une contrepartie d'un client dont le montant correspond directement à la valeur qu'ont pour le client les obligations de prestation qu'elle a remplies jusqu'à la date considérée. Par conséquent, il n'y a eu aucun changement dans la façon dont la Société comptabilise ses produits. L'adoption de l'IFRS 15 n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers consolidés. La Société estime que les catégories utilisées dans l'information sectorielle à la Note 22 sont les mêmes catégories nécessaires à la ventilation des produits.

Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications de l'IFRS 2)

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation (i) des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; (ii) des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source (iii) d'une modification des modalités et conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. À titre de mesure de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'adoption des modifications de l'IFRS 2 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

L'interprétation IFRIC 22 – Transaction en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

L'interprétation clarifie le fait que la date de la transaction, aux fins de la détermination du cours de change, correspond à la date de la comptabilisation initiale de l'actif non monétaire payé d'avance ou du passif non monétaire lié à un produit différé et précise que, si les paiements ou encaissements anticipés sont multiples, la date de la transaction doit alors être déterminée pour chacun des paiements et des encaissements. L'interprétation IFRIC 22 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption de l'interprétation IFRIC 22 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés de la Société.

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ

Normes comptables nouvelles ou modifiées non encore adoptées :

IFRS 16 – Contrats de location

Cette norme doit être appliquée de manière rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2019, la Société adoptera l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée. La norme établit de nouveaux principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet pour les deux parties à un contrat. L'IFRS 16 prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur pour ce qui est de l'ensemble des contrats de location et oblige celui-ci à comptabiliser les actifs et les passifs de tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf s'ils portent sur des actifs sous-jacents de faible valeur. Plus précisément, des preneurs sont tenus de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation représentant leur droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif représentant leur obligation de verser des paiements locatifs. Les actifs et les passifs découlant d'un contrat de location seront initialement évalués à la valeur actualisée.

Par suite de l'adoption de l'IFRS 16, la Société constatera une augmentation des actifs et des passifs dans les états consolidés de la situation financière ainsi qu'une diminution des charges d'exploitation (en raison de l'exclusion des charges locatives associées aux contrats de location), une augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations (suivant l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation) ainsi qu'une augmentation du montant net des charges financières (du fait de la désactualisation de l'obligation locative). La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

7. PRISES DE POSITION RÉCENTES FAISANT AUTORITÉ EN COMPTABILITÉ (suite)

IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux

Cette interprétation fournit des directives sur la comptabilisation des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux. L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et leur application anticipée est permise. L'interprétation exige qu'une entité (i) détermine si elle doit considérer les traitements fiscaux incertains isolément ou plutôt regrouper certains d'entre eux, en fonction de ce qui fournit la meilleure prévision du dénouement (ii) reflète une incertitude dans le montant des impôts sur le résultat payables (recouvrables) s'il est probable qu'elle paiera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude (iii) évalue une incertitude fiscale au montant le plus probable ou à la valeur attendue, selon la méthode qui fournit la meilleure prévision du montant payable (recouvrable). La Société ne prévoit pas que l'IFRIC 23 aura une incidence significative sur les états financiers consolidés.

8. CHARGES PAR NATURE

Détail de la dotation aux amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles a été présentée à l'état consolidé du résultat comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Coût des produits tirés de contrats	8,785	7,900
Frais généraux et administratifs	1,203	874
Total de la dotation aux amortissements	9,988	8,774

Principales charges par nature

Le coût des produits tirés de contrats, les frais généraux et administratifs, les pertes (gains) de change et les charges financières, par nature, se détaillent comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Dotation aux amortissements	9,988	8,774
Charges au titre des avantages du personnel	83,397	87,187
Coût des stocks	32,395	37,767
Autres charges	30,850	35,123
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change et des charges financières	156,630	168,851
Coût des produits tirés de contrats	136,527	151,603
Frais généraux et administratifs, pertes (gains) de change et charges financières	20,103	17,248
Total du coût des produits tirés de contrats, des frais généraux et administratifs, des pertes (gains) de change et des charges financières	156,630	168,851

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

9. STOCKS

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Pièces de rechange, montant net	14,718	13,067
Fournitures, montant net	27,334	25,000
Autres	1,891	1,352
	43,943	39,419

Les pièces de rechange incluent principalement les moteurs et les pièces de machinerie. Les fournitures incluent principalement les outils à durée de vie limitée, les tiges de forage, les marteaux, les câbles et les boîtiers de forage.

Le coût des stocks, qui a été comptabilisé en charges et qui est inclus dans le coût des produits tirés de contrats, a été comptabilisé comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
	32,395	37,767

Au cours de l'exercice, un montant de 397 \$ (2018 : 604 \$) a été constaté à titre de réduction de valeur des stocks en raison d'une valeur de réalisation nette inférieure au coût. Au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018, aucun montant n'a été comptabilisé à titre de renversement d'une réduction de valeur des stocks.

Les facilités de crédit de la Société sont en partie garanties par une sûreté générale sur la totalité de ses stocks.

10. PLACEMENTS

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Placements dans des sociétés ouvertes, au début de l'exercice	542	682
Acquisitions de placements	-	90
Conversion de créances clients	61	-
Produit de la cession de placements	-	(30)
Variation de la juste valeur sur les placements disponibles à la vente	-	(200)
Variation de la juste valeur sur les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(184)	-
Placements dans des sociétés ouvertes, à la fin de l'exercice	419	542

La Société détient des actions ordinaires de sociétés ouvertes. Ces actions sont classées comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisées à la juste valeur reflétant leur prix par action coté sur le marché à la date de clôture. Le coût d'origine était de 486 \$ (425 \$ au 30 juin 2018). Il n'y a aucun gain sur cession de placements pour l'exercice terminé le 30 juin 2019. Pour l'exercice terminé le 30 juin 2018, le gain sur cession de placements totalisant 18 \$ est inclus dans les frais généraux et administratifs.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations concernant les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	841	10,449	79,189	17,474	3,424	111,377
Acquisitions	-	240	4,473	3,156	454	8,323
Cessions	(37)	-	(536)	(765)	-	(1,338)
Radiations	-	-	(838)	(119)	-	(957)
Regroupement d'entreprises (note 2)	-	-	4,067	135	193	4,395
Effet des variations des taux de change	-	(4)	(899)	(54)	(13)	(970)
Solde au 30 juin 2019	804	10,685	85,456	19,827	4,058	120,830

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2018	-	3,900	53,455	11,810	2,471	71,636
Amortissement	-	622	6,329	2,356	391	9,698
Cessions	-	-	(576)	(733)	-	(1,309)
Radiations	-	-	(777)	(91)	-	(868)
Effet des variations des taux de change	-	(2)	(718)	(49)	(8)	(777)
Solde au 30 juin 2019	-	4,520	57,713	13,293	2,854	78,380

	Terrains	Bâtiments et composantes	Matériel de forage	Véhicules	Autres	Total
Coût	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2017	841	10,415	74,166	16,371	2,971	104,764
Acquisitions	-	76	5,721	2,319	459	8,575
Cessions	-	(47)	(670)	(710)	-	(1,427)
Radiations	-	-	(829)	(413)	-	(1,242)
Effet des variations des taux de change	-	5	801	(93)	(6)	707
Solde au 30 juin 2018	841	10,449	79,189	17,474	3,424	111,377

Amortissement cumulé

Solde au 1 ^{er} juillet 2017	-	3,347	48,250	10,976	2,177	64,750
Amortissement	-	600	5,906	1,979	289	8,774
Cessions	-	(47)	(432)	(705)	-	(1,184)
Radiations	-	-	(812)	(413)	-	(1,225)
Effet des variations des taux de change	-	-	543	(27)	5	521
Solde au 30 juin 2018	-	3,900	53,455	11,810	2,471	71,636

Au 30 juin 2018 :

Valeur comptable nette	841	6,549	25,734	5,664	953	39,741
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	741	91	-	832

Au 30 juin 2019 :

Valeur comptable nette	804	6,165	27,743	6,534	1,204	42,450
Portion relative aux contrats de location-financement	-	-	42	119	-	161

Le gain sur cession d'immobilisations corporelles totalisant 312 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 (gain de 199 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018) est inclus dans le coût des produits tirés de contrats.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Relation client	Coût	Amortissement cumulé	Total
	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet 2018	-	-	-
Regroupement d'entreprises (note 2)	1,348	-	1,348
Amortissement	-	(290)	(290)
Effet des variations des taux de change	(58)	-	(58)
Solde au 30 juin 2019	1,290	(290)	1,000

Valeur comptable nette :

Au 30 juin 2019	1,000
------------------------	--------------

13. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Emprunt autorisé d'un montant maximal de 35 000 \$ (30 000 \$ avant le 12 décembre 2018), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 5,95 % au 30 juin 2019 (taux préférentiel majoré de 2,00 %, taux effectif de 5,45 % au 30 juin 2018), échéant en novembre 2021, garanti par une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{a) b) c)}	25,041	17,954
Emprunt autorisé d'un montant de 2 500 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 8,45 % au 30 juin 2019 (au taux préférentiel majoré de 4,50 %, taux effectif de 7,95 % au 30 juin 2018), remboursable par versements mensuels de 52 \$ à compter de juin 2017, échéant en mai 2021, garanti par une hypothèque de deuxième rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{b)}	1,192	1,813
Emprunt autorisé d'un montant de 6 740 \$ (5 150 \$ US), portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,75 %, taux effectif de 8,25 % au 30 juin 2019, remboursable par versements mensuels de 59 \$ (45 \$ US) à compter de mai 2019, échéant en janvier 2024, garanti par une hypothèque de troisième rang sur l'universalité des biens présents et futurs ^{d)}	3,192	-
Contrats de location-financement, portant intérêt à des taux variant entre 4,50 % et 5,99 % (3,34 % et 5,99 % au 30 juin 2018), échéant en juillet 2021	151	271
	29,576	20,038
Tranche à court terme	(1,400)	(812)
	28,176	19,226

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (suite)

- a) Le taux varie en fonction du calcul trimestriel d'un ratio financier et peut correspondre au taux préférentiel majoré d'un pourcentage variant entre 0,50 % et 2,25 %.
- b) Un montant non amorti de 286 \$ (178 \$ au 30 juin 2018) correspondant à des frais de financement a été présenté en réduction de la dette à long terme. Ce montant est amorti dans le résultat sur la durée de la dette, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- c) Le 28 juin 2019, la Société a signé un amendement à la troisième entente de facilité de crédit modifiée et réitérée avec la Banque Nationale du Canada consistant en une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 35 000 \$ et une facilité de crédit renouvelable non utilisée de 5 000 \$ US au 30 juin 2019, qui viendra à échéance le 2 novembre 2021.
- d) Le 20 décembre 2018, la Société a conclu une entente de prêt pour un prêt à terme d'un montant maximum de 5 150 \$ US. Le prélèvement initial de 2 575 \$ US reçu le 21 janvier 2019, a été utilisé pour réduire la facilité de crédit décrite ci-dessus.

Selon les modalités des dettes à long terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de ratios financiers minimaux (voir la note 14). Au 30 juin 2019, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives (au 30 juin 2018, la Société satisfaisait aux conditions de ses clauses restrictives).

Au 30 juin 2019, le taux préférentiel au Canada était de 3,95 % pour les emprunts canadiens (3,45 % au 30 juin 2018) et le taux préférentiel aux États-Unis était de 5,50 % pour les emprunts américains (5,50 % au 30 juin 2018).

Au 30 juin 2019, les versements de capital requis au cours des prochains exercices étaient les suivants :

	Emprunt	Location- financement	Total
	\$	\$	\$
Moins d'un an	1,347	53	1,400
Plus d'un an et moins de cinq ans	28,364	98	28,462
	29,711	151	29,862

Les paiements minimaux au titre de la location sont les suivants :

	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	
		30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$	\$
Moins d'un an	56	53	187
Plus d'un an et moins de cinq ans	99	98	84
	155	151	271
Moins : charges financières futures	(4)	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	151	151	271

La dette à long terme et les contrats de location-financement, par devise et par échéance, sont les suivants :

Au 30 juin 2019 000s	Total	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de cinq ans
	\$	\$	\$
CAD	26,371	665	25,706
US (2 439 \$ US)	3,192	722	2,470
Pesos chiliens (6 960 CLP)	13	13	-
	29,576	1,400	28,176

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

13. DETTE À LONG TERME ET CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (suite)

Rapprochement de la variation de la dette à long terme et des contrats de location-financement avec la trésorerie provenant des activités de financement :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au 1 ^{er} juillet	20,038	16,988
Augmentation nette de la facilité de crédit renouvelable	7,200	4,522
Augmentation des autres dettes à long terme et contrats de location-financement	7,506	1,635
Remboursement des autres dettes à long terme et contrats de location-financement	(5,051)	(2,971)
Amortissement des frais de transaction liés à la dette à long terme	95	73
Frais de transaction liés à la dette à long terme	(203)	(209)
Impact de la variation du taux de change sur la dette en dollars US	(9)	-
Solde au 30 juin	29,576	20,038

14. GESTION DU CAPITAL

La Société inclut, dans la définition de son capital, la dette à long terme et contrats de location-financement, le solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises, le capital-actions, la réserve - Instruments de capitaux propres, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La structure du capital est composée de ce qui suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Dette à long terme et contrats de location-financement	29,576	20,038
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3,370	-
Capital-actions	58,857	57,207
Réserve - Instruments de capitaux propres	1,486	1,208
Résultats non distribués	16,971	20,609
Cumul des autres éléments du résultat global	(738)	(88)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(2,480)	(4,633)
	107,042	94,341

Par la gestion de sa structure du capital, la Société vise à maintenir une flexibilité financière en vue de i) préserver son accès aux marchés financiers; ii) respecter ses obligations financières; et iii) financer la croissance interne et les acquisitions potentielles. Pour gérer sa structure du capital, la Société pourrait ajuster ses dépenses, émettre de nouvelles actions, émettre de nouveaux titres de créance ou rembourser des dettes existantes.

Selon les modalités de certaines ententes de financement, la Société doit satisfaire à certaines clauses restrictives de nature financière, telles que le respect d'un certain niveau quant au ratio de la dette de premier rang sur le résultat avant impôt sur le résultat, intérêts et amortissements, au ratio de la dette de premier rang sur la capitalisation et au ratio de couverture des charges fixes. Ces ententes limitent aussi, entre autres, la capacité de la Société à contracter de nouveaux emprunts, à grever ses biens de charges, à s'engager dans des fusions ou des acquisitions et à verser des dividendes ou d'autres paiements. Au 30 juin 2019, tel qu'il est mentionné à la note 13, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives (au 30 juin 2018, la Société était en conformité avec ses clauses restrictives).

Dans le but de faciliter la gestion de ses besoins de capital, la Société prépare des budgets annuels qui sont mis à jour, si nécessaire, en fonction de divers facteurs.

Les objectifs de la Société concernant la gestion de son capital demeurent inchangés par rapport à l'exercice précédent.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS

Un nombre illimité d'actions ordinaires et privilégiées est autorisé :

Actions ordinaires, avec droit de participation et droit de vote, sans valeur nominale

Les droits, privilèges, restrictions et conditions liés aux actions privilégiées doivent être adoptés par une résolution du conseil d'administration de la Société avant l'émission.

	30 juin 2019		30 juin 2018	
	Nombre d'actions	\$	Nombre d'actions	\$
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	36,147,119	57,207	36,094,919	57,130
Actions émises :				
Regroupement d'entreprises (note 2)	861,637	1,632	-	-
Dans le cadre de l'exercice d'options sur actions	13,000	18	52,200	77
Solde à la fin de l'exercice	37,021,756	58,857	36,147,119	57,207

Bénéfice net (perte nette) par action

Le bénéfice net (perte nette) par action ordinaire diluée a été calculé en divisant le bénéfice net (perte nette) par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation selon la méthode du rachat d'actions. Pour 2019, les options sur actions ne sont pas incluses dans le calcul de la perte nette par action diluée, car leur inclusion serait antidilutive.

	30 juin 2019	30 juin 2018
Bénéfice net (perte nette) par action de base		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(3,470) \$	4,484 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	36,768,700	36,121,152
Bénéfice net (perte nette) par action de base	(0.09) \$	0.12 \$

	30 juin 2019	30 juin 2018
Bénéfice net (perte nette) par action diluée		
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	(3,470) \$	4,484 \$
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	36,768,700	36,121,152
Ajustement du nombre moyen d'actions ordinaires - options sur actions	-	720,732
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	36,768,700	36,841,884
Bénéfice net (perte nette) par action diluée	(0.09) \$	0.12 \$

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Régime d'options sur actions de 2008

Le 26 juin 2008, la Société a établi un régime d'options sur actions réglées en instruments de capitaux propres (le « Régime d'options sur actions de 2008 »), qui vise à contribuer à attirer, à conserver et à motiver les membres de la direction, les salariés, les administrateurs et les conseillers de la Société. Le régime d'options sur actions a été établi conformément aux politiques de la Bourse de Toronto sur les arrangements de rémunération fondée sur des titres de sociétés inscrites. Les personnes admissibles à l'attribution d'options selon le régime comprennent les administrateurs, les membres de la direction ou les salariés d'Orbit Garant, d'une filiale d'une société contrôlée par l'une de ces personnes ou par une fiducie familiale dont au moins un des fiduciaires est l'une de ces personnes, et dont la totalité des bénéficiaires sont ces personnes, leurs époux ou leurs enfants.

Le nombre total d'actions ordinaires propres pouvant être émises à même le capital non émis à l'exercice d'options dans le cadre du Régime d'options sur actions de 2008 ne pourra pas excéder 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre d'actions ordinaires pouvant être réservées aux fins d'émission conformément aux options attribuées dans le cadre du régime d'options, ainsi que d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission à même le capital non émis aux termes de tout autre régime concernant le personnel de la Société ou d'options pour services rendus attribuées par la Société ne pourra, pour une même personne, excéder 5 % du nombre total des actions ordinaires alors émises et en circulation.

Sur la recommandation du Comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération, le conseil d'administration administre le Régime d'options sur actions de 2008 et détermine, notamment, les titulaires d'options, les périodes d'acquisition de droits, le prix d'exercice et les autres caractéristiques des options, dans chaque cas conformément au Régime d'options sur actions de 2008, aux lois sur les valeurs mobilières applicables et aux règles de la Bourse de Toronto. Les droits sur les options deviennent acquis à un taux allant de 20 % à 33 % par année à compter de 12 mois après la date d'attribution et expirent au plus tard 7 ans après la date de l'attribution. Les options font l'objet d'une renonciation lorsque le détenteur de l'option cesse d'être un administrateur, un membre de la direction ou un salarié de la Société. Le prix d'exercice d'une option ne peut être inférieur à la juste valeur de marché des actions ordinaires au moment de l'attribution de l'option (soit le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le dernier jour de séance suivant le jour où des opérations sur les actions ordinaires ont eu lieu, ou la moyenne du cours acheteur et du cours vendeur au cours des cinq derniers jours de séance précédant l'attribution, si aucune opération n'est survenue au cours de cette période).

Toutes les options sur actions en circulation sont attribuées à des administrateurs, à des membres de la direction et à des employés. Les options sur actions en cours se détaillent comme suit :

	30 juin 2019		30 juin 2018	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
En circulation au début de l'exercice	2,496,500	1.48	2,336,500	1.35
Attribuées au cours de l'exercice	500,000	1.73	490,000	2.10
Exercées au cours de l'exercice ^{a)}	(13,000)	0.95	(52,200)	1.03
Annulées au cours de l'exercice	(23,000)	1.96	(277,800)	1.59
En circulation à la fin de l'exercice	2,960,500	1.52	2,496,500	1.48
Exercçables à la fin de l'exercice	1,610,768	1.43	1,150,900	1.43

^{a)} Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élevait à 1,30 \$ (2,11 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018).

Le 5 décembre 2018, 500 000 options sur actions ont été accordées à des salariés et administrateurs leur donnant l'option d'acheter une action ordinaire au prix de levée de 1,73 \$ par action, lequel représente la juste valeur d'une action ordinaire à la date d'attribution. Ces options ont une durée de vie de 5 ans et les droits seront acquis au taux de 33 % par année débutant 12 mois après la date d'attribution.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

15. CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le tableau suivant résume l'information sur les options sur actions en circulation au 30 juin 2019 :

Fourchette des prix d'exercice \$	En cours au 30 juin 2019	Durée de vie moyenne restante (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Exerçables au 30 juin 2019	Prix d'exercice moyen pondéré \$
0,50 - 1,49	1,191,500	2,60	0,87	927,100	0,91
1,50 - 2,49	1,766,500	3,34	1,95	681,168	2,11
3,50 - 4,49	2,500	0,37	4,00	2,500	4,00
	2,960,500			1,610,768	

La juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le tableau suivant présente le calcul de la juste valeur des options à la date d'attribution et les hypothèses moyennes pondérées :

	Attribuées en décembre 2018	Attribuées en décembre 2017
Taux d'intérêt sans risque	2,41 %	1,62 %
Durée de vie prévue (en années)	3	3
Volatilité attendue (fondée sur la volatilité historique)	39,77 %	40,07 %
Rendement attendu	0 %	0 %
Juste valeur des options attribuées	0,55 \$	0,66 \$

Pour les exercices mentionnés ci-dessous, les charges liées à la rémunération fondée sur des actions des employés et des administrateurs ont été enregistrées et présentées dans les frais généraux et administratifs comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Charges liées à la rémunération fondée sur des actions	305	271

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat recouvrable se présente comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Impôt exigible		
Exercice considéré	1,623	178
Ajustements liés à des exercices précédents	(65)	(190)
	1,558	(12)
Impôt différé		
Exercice considéré	(1,891)	(236)
Ajustements liés à des exercices précédents	(13)	(3)
	(1,904)	(239)
	(346)	(251)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les taux d'imposition prescrits par les lois applicables s'établissent à 26,65 % en 2019 et à 26,75 % en 2018.

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Bénéfice net (perte nette) avant impôt sur le résultat	(3,816)	4,233
Taux d'imposition prévus par la loi	26,65 %	26,75 %
Impôt sur le résultat selon les taux d'imposition prévus par la loi	(1,017)	1,132
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :		
Charges non déductibles	46	225
Charge non déductible liée à la rémunération fondée sur des actions	81	73
Écart de taux d'imposition entre les territoires	29	21
Incidence d'une modification du taux d'imposition des sociétés	-	(19)
Retenues d'impôts à la source	352	175
Actifs d'impôt non comptabilisés	250	(1,599)
Portion non imposable des gains en capital	-	(1)
Ajustements liés à des exercices précédents	(78)	(193)
Autres	(9)	(65)
Total de l'impôt sur le résultat (recouvrable)	(346)	(251)

L'impôt différé est calculé d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et se présente comme suit aux dates indiquées :

	1 ^{er} juillet 2018	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2019
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	131	(92)	-	39
Pertes reportées en avant	4,140	2,161	-	6,301
Provisions non déductibles	982	(41)	-	941
Total des actifs d'impôt différé	5,253	2,028	-	7,281
Passifs d'impôt différé :				
Placements	6	(6)	-	-
Immobilisations corporelles	1,354	144	-	1,498
Total des passifs d'impôt différé	1,360	138	-	1,498
Actifs d'impôt différé, montant net	3,893	1,890	-	5,783

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

16. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

	1 ^{er} juillet 2017	Constaté à l'état du résultat	Autres	30 juin 2018
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé :				
Immobilisations incorporelles	50	81	-	131
Pertes reportées en avant	4,635	(495)	-	4,140
Provisions non déductibles	99	883	-	982
Total des actifs d'impôt différé	4,784	469	-	5,253
Passifs d'impôt différé :				
Placements	30	(6)	(18)	6
Immobilisations corporelles	1,118	236	-	1,354
Total des passifs d'impôt différé	1,148	230	(18)	1,360
Actifs d'impôt différé, montant net	3,636	239	18	3,893

Tel que présenté dans les états consolidés de la situation financière :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Actifs d'impôt différé	5,783	4,010
Passifs d'impôt différé	-	(117)
	5,783	3,893

Pertes à reporter pour lesquelles aucun impôt futur n'a été comptabilisé expirant comme suit :

	Burkina Faso
	\$
30 juin 2024	606,000

17. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Variations des éléments sans effet sur la trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Créances clients et autres débiteurs	(4,214)	(8,329)
Stocks	(1,951)	(694)
Charges payées d'avance	(270)	(126)
Créditeurs et charges à payer	539	5,266
	(5,896)	(3,883)

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

18. ENGAGEMENTS ET GARANTIES

Engagements

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de location simple échéant en 2020, à verser une somme de 16 \$ pour la location de véhicules. La Société s'est aussi engagée, en vertu de contrats de location de locaux échéant entre 2020 et 2029, à verser des loyers minimaux de 2 421 \$. Aucun des contrats de location simple ne comprend d'options de renouvellement ou d'achat, de clause d'indexation ou de restrictions. Les paiements minimaux exigibles en vertu de ces contrats de location pour les cinq prochains exercices et les subséquents se détaillent comme suit :

	\$
2020	712
2021	420
2022	230
2023	185
2024	165
Années subséquentes	725

Les paiements au titre de la location comptabilisés comme charges au cours de l'exercice totalisent 6 490 \$ (8 837 \$ pour l'exercice terminé le 30 juin 2018). Ce montant représente les paiements minimaux au titre de la location. Aucun paiement de sous-location ou de loyer conditionnel n'a été versé ou reçu. Aucun revenu de sous-location n'est attendu puisque tous les actifs détenus en vertu de contrats de location sont à l'usage exclusif de la Société.

Garanties

Au 30 juin 2019, la Société a émis des garanties bancaires, échéant entre août 2019 et mars 2020, en faveur de clients pour un montant total de 1 734 \$ (1 090 \$ au 30 juin 2018). Pour l'exercice terminé le 30 juin 2019, la Société n'a pas effectué de paiement en contrepartie de ces garanties.

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES

Transactions entre parties liées

La Société est liée à Dynamitage Castonguay Ltd., une société dans laquelle un administrateur a une participation.

Le 28 février 2017, la Société a accordé un prêt échéant au plus tard le 28 février 2019, au montant de 1 237 \$ au président et chef de la direction de la Société dans le cadre de l'exercice de ses options visant l'achat de 942 000 actions de Forage Orbit Garant inc. Le prêt portait intérêt au taux de 4 % annuellement et était garanti par les actions et une garantie de 6705570 Canada inc. Le 15 décembre 2017, le président et chef de la direction de la Société a remboursé un montant de 628 \$ et le 19 décembre 2018, il a remboursé le solde du prêt, incluant les intérêts courus, pour un montant de 675 \$.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

19. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES ET PARTIES ASSOCIÉES (suite)

Au cours des exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018, la Société a conclu les transactions suivantes avec les sociétés liées et avec des personnes liées à des administrateurs de la Société :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Produits	266	283
Charges	151	131

Au 30 juin 2019, un montant de 59 \$ était à recevoir relativement à ces transactions (769 \$ au 30 juin 2018).

Transactions entre parties associées

Au cours des exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018, la Société a conclu les transactions suivantes avec les parties associées :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Produits	22,645	9,099

Au 30 juin 2019, les créances clients et autres débiteurs comprenaient un montant de 1 672 \$ à recevoir d'une société associée (1 454 \$ au 30 juin 2018).

Toutes ces transactions entre parties liées et associées effectuées dans le cours normal des affaires ont été mesurées à la valeur d'échange, qui a été établie et acceptée par les parties.

20. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération comptabilisée au titre de la rémunération des principaux dirigeants et des administrateurs se détaille comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Salaires et honoraires	1,877	1,734
Rémunération fondée sur des actions	200	236
	2,077	1,970

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à plusieurs risques relativement à ses actifs et passifs financiers. Il n'y a pas eu de changement important concernant l'exposition de la Société aux risques liés aux instruments financiers, les objectifs, politiques et processus pour gérer ces risques ou les méthodes utilisées pour les mesurer, par rapport aux exercices précédents, sauf en ce qui concerne les informations relatées dans cette note.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Société réalise une partie de ses activités en dollars américains (\$ US), en pesos chiliens (CLP), en cédils ghanéens (GHS) et en francs ouest-africains (XOF). L'exposition de la Société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2019 :

	\$ US 000s	CLP 000s	GHS 000s	XOF 000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	880	197,344	130	223,581
Créances clients	1,777	2,961,014	8,420	2,180,876
Impôts à recevoir (à payer)	72	(107,842)	2,496	(95,252)
Créditeurs et charges à payer	(106)	(299,847)	(946)	(1,572,268)
Tranche à court terme de la dette à long terme et des contrats de location-financement	(542)	-	-	-
Exposition nette	2,081	2,750,669	10,100	736,937
Équivalent en dollars canadiens	2,725	5,309	2,425	1,671

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
Augmentation du bénéfice net en dollars canadiens	199	388	177	122

L'exposition de la société au risque de change en ce qui concerne les éléments figurant dans ses états financiers consolidés s'établissait comme suit au 30 juin 2018 :

	\$ US 000s	CLP 000s	GHS 000s	XOF 000s
Trésorerie et équivalents de trésorerie	522	832,880	625	137,871
Créances clients	1,258	2,907,515	4,550	608,227
Impôts à recevoir	67	215,194	809	25,877
Créditeurs et charges à payer	(78)	(568,563)	(45)	(115,076)
Exposition nette	1,769	3,387,026	5,939	656,899
Équivalent en dollars canadiens	2,329	6,794	1,628	1,556

La Société a estimé qu'une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change aurait causé une augmentation ou une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global comme suit :

	\$ US	CLP	GHS	XOF
Augmentation du bénéfice net en dollars canadiens	170	465	103	109

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. La Société a adopté une politique selon laquelle elle ne peut faire affaire qu'avec des contreparties solvables et doit obtenir, si nécessaire, des garanties suffisantes pour atténuer le risque de pertes financières en cas de défaut de paiement. Elle procède régulièrement à des vérifications de solvabilité de ses clients et maintient des provisions pour pertes sur créances éventuelles. La demande pour les services de forage de la Société dépend du niveau d'activités d'exploration minérale et de mise en valeur exercées par les sociétés minières, particulièrement à l'égard de l'or, du nickel et du cuivre.

Afin de réduire le risque de crédit, la Société assure une partie de ses créances clients au moyen du programme d'assurance d'Exportation et développement Canada (« EDC »). Ce programme d'assurance permet d'obtenir, à certaines conditions, une couverture d'assurance pouvant atteindre un montant équivalant à 90 % de certaines créances clients. Au 30 juin 2019, le montant de la couverture d'assurance d'EDC représentait 7 % des créances clients et autres débiteurs (5 % au 30 juin 2018).

La valeur comptable des créances clients tient compte de la provision pour créances douteuses, laquelle est estimée selon l'analyse chronologique des créances clients, les résultats antérieurs, les risques spécifiques associés au client et d'autres informations pertinentes. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers.

La provision pour créances douteuses est établie selon les meilleures estimations de la Société quant à la récupération de soldes dont le recouvrement est incertain. Une incertitude à l'égard du recouvrement peut découler de divers indicateurs, par exemple une détérioration de la situation du crédit d'un client donné ou un retard dans le recouvrement lorsque l'ancienneté des créances excède les conditions normales de paiement. La direction passe régulièrement en revue les créances clients et évalue le caractère suffisant de la provision pour créances douteuses.

Le classement chronologique des soldes des créances clients et la provision pour créances douteuses au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018 s'établissent comme suit :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
En règle	28,923	24,701
En souffrance depuis 0 à 30 jours	3,346	3,454
En souffrance depuis plus de 30 jours	4,303	3,798
Total des créances clients	36,572	31,953
Moins la provision pour créances douteuses	899	727
	35,673	31,226

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	727	525
Variation de la provision, excluant les radiations et les sommes recouvrées	269	240
Radiation de créances clients	(150)	-
Sommes recouvrées	53	(38)
Solde à la fin de l'exercice	899	727

Au 30 juin 2019, 79 % (77 % au 30 juin 2018) des créances clients étaient classées comme étant des créances courantes et 2 % des créances clients avaient subi une baisse de valeur (2 % au 30 juin 2018).

Un client important représentait 15 % des créances clients au 30 juin 2019 (un client important représentait 20 % de ces créances clients au 30 juin 2018).

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Deux clients importants représentent 31 % des produits tirés de contrats pour l'exercice terminé le 30 juin 2019 (deux clients importants représentaient 28 % de ces produits pour l'exercice terminé le 30 juin 2018).

Le risque de crédit provient également de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus auprès de banques et d'institutions financières. Ce risque est limité puisque les contreparties concernées sont principalement des banques canadiennes ayant des cotes de crédit élevées. Le risque est limité pour le prêt à recevoir, car il est garanti par les actions de la Société.

La Société n'a pas d'instruments dérivés pour gérer le risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt étant donné qu'une part importante de sa dette à long terme porte intérêt à des taux variables.

Au 30 juin 2019, la Société estimait qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt donnerait lieu à une augmentation ou à une diminution correspondante annuelle du résultat net et du résultat global net de 217 \$ (146 \$ au 30 juin 2018).

Risque du marché des actions

Le risque du marché des actions s'entend de l'effet défavorable potentiel que peuvent avoir les variations des cours des titres individuels ou les variations générales d'un marché boursier sur les résultats de la Société. La Société surveille de près les tendances générales sur les marchés et les variations des titres individuels, et détermine les mesures appropriées à prendre dans les circonstances.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des créditeurs et charges à payer et du solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme correspond approximativement à sa valeur comptable, car elle porte intérêt à un taux variable et elle comporte des conditions de financement comparables à celles que la Société pourrait obtenir actuellement.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Hierarchie des justes valeurs

La méthodologie utilisée pour évaluer les instruments financiers de la Société comptabilisés à la juste valeur est déterminée en fonction de la hiérarchie suivante :

Niveau	Méthode de détermination de la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont directement ou indirectement observables pour l'actif ou le passif.
Niveau 3	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables sur le marché.

La hiérarchie de la juste valeur exige l'utilisation de données de marché observables chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans la mesure de la juste valeur.

Au 30 juin 2019, les placements sont présentés à la juste valeur et sont classés en tant qu'instruments financiers de niveau 1, car leur juste valeur peut être déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs.

Au 30 juin 2019	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2,480				
Créances clients et autres débiteurs	36,643				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	419	419	419		
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	24,744				
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3,370				
Dette à long terme et contrats de location-financement	29,576				
Au 30 juin 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	\$	\$	\$	\$	\$
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,633				
Créances clients et autres débiteurs	32,503				
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Placements	542	542	542		
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Créditeurs et charges à payer	24,247				
Dette à long terme et contrats de location-financement	20,038				

Il n'y a eu aucun transfert de montants entre les instruments financiers de niveau 1, de niveau 2 et de niveau 3 pour l'exercice terminée le 30 juin 2019.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

21 INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Société provient de sa gestion du fonds de roulement, des charges financières et des paiements en capital sur ses instruments de créances. Il s'agit du risque que la Société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières au moment de leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des réserves de facilités d'emprunt, en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévisionnels et en faisant correspondre le profil des échéances de ses actifs et de ses passifs financiers. Dans la note 13, la Société détaille les facilités non utilisées, mais qui sont à sa disposition afin de réduire davantage son risque de liquidité.

La Société conclut des accords d'achat de ses créances clients (communément désignés comme des « d'accords d'affacturage ») auprès de différentes banques dans le cadre du financement normal de son fonds de roulement. La Société reçoit 100 % de la valeur de la créance client d'une facture de vente spécifique, moins une charge entre 0,46 % et 0,52 %. Au 30 juin 2019 et au 30 juin 2018, les créances clients n'incluaient pas de montant relativement à des comptes affacturés.

Les tableaux suivants représentent les flux de trésorerie contractuels pour les passifs financiers en fonction de leurs échéances contractuelles :

	Au 30 juin 2019			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	24 744	24 744	-	-
Solde à payer relatif à un regroupement d'entreprises	3 370	3 370	-	-
Dette à long terme	29 711	1 347	27 340	1 024
Contrats de location-financement	151	53	98	-
	57 976	29 514	27 438	1 024

	Au 30 juin 2018			
	Total	0 à 1 an	2 à 3 ans	4 à 5 ans
	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	24 247	24 247	-	-
Dette à long terme	19 945	625	19 320	-
Contrats de location-financement	271	187	84	-
	44 463	25 059	19 404	-

22. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux zones géographiques : Canada et International (États-Unis, Amérique centrale, Amérique du Sud et l'Afrique de l'Ouest). Les éléments de résultat et de la situation financière sont répartis entre les secteurs, selon la destination des contrats ou des résultats. Les données par zone géographique suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés. Les transferts entre secteurs sont réalisés aux prix du marché.

Les secteurs opérationnels sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal décideur opérationnel, qui s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs opérationnels. Le principal décideur opérationnel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des deux secteurs à partir des produits des activités ordinaires provenant des clients externes et du bénéfice d'exploitation.

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

Le tableau suivant présente les données relatives à chacun des secteurs opérationnels de la Société :

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Produits tirés de contrats		
Canada	109,465	120,887
International ¹⁾	43,349	52,197
	152,814	173,084
Bénéfice (perte) d'exploitation		
Canada	(2,914)	6,302
International	6,403	3,078
	3,489	9,380
Frais généraux liés au siège social de la Société ²⁾	5,188	3,437
Charges financières	2,117	1,710
Impôt sur le résultat (recouvrable)	(346)	(251)
	6,959	4,896
Bénéfice net (perte nette)	(3,470)	4,484

¹⁾ Le secteur International inclut les produits suivants
générés par les activités au Chili :

	26,113	41,577
--	--------	--------

²⁾ Les frais généraux liés au siège social de la Société incluent les charges corporatives, les charges liées aux options sur actions et certains coûts non attribués.

	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Dotation aux amortissements		
Canada	5,925	5,484
International	2,860	2,416
Total de la dotation aux amortissements inclus dans le bénéfice (perte) d'exploitation	8,785	7,900
Immobilisations non attribuées et actifs communs	1,203	874
Total de la dotation aux amortissements	9,988	8,774

FORAGE ORBIT GARANT INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 juin 2019 et 2018

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action et aux données sur les options)

22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	Au 30 juin 2019	Au 30 juin 2018
	\$	\$
Actifs identifiables		
Canada	92,307	85,864
Chili	15,486	19,824
International - Autres	26,902	17,650
	134,695	123,338
Immobilisations corporelles		
Canada	29,567	29,789
Chili	4,286	4,914
International - Autres	8,597	5,038
	42,450	39,741
Immobilisations incorporelles		
International - Autres	1,000	-
	30 juin 2019	30 juin 2018
	\$	\$
Acquisitions d'actifs non courants		
Canada	6,757	7,238
International	6,783	911
Immobilisations non attribuées et actifs communs	526	426
	14,066	8,575

Cette page a été laissée vide intentionnellement.

Directeurs**Paul Carmel**^{1,2}

Président du conseil d'administration

William N. Gula^{1,2*}

Conseiller principal, Morrison Park Advisors, et associé, Hansell LLP

Jean-Yves Laliberté^{1,2}

Administrateur de sociétés et consultant

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif, Forage Orbit Garant inc.

Éric Alexandre

Président et chef de la direction, Forage Orbit Garant inc.

1 Membre du comité d'audit.

2 Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de rémunération.

* indique le président d'un comité.

Officiers**Éric Alexandre**

Président et chef de la direction

Pierre Alexandre

Vice-président du conseil d'administration et Vice-président du développement corporatif

Alain Laplante

Vice-président et chef de la direction financière

Siège social

3200, boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)

J9P 6Y6

Tél. : 866 824-2707

Télé. : 819 824-2195

www.orbitgarant.com

Inscription en bourse

Symbole sur la Bourse de Toronto : OGD

Actions ordinaires en circulation

37 021 756 (au 30 juin 2019)

Relations avec les investisseurs

Alain Laplante

Tél. : 819 824-2707

Courriel : investors@orbitgarant.com

Bruce Wigle

Tél. : 647 496-7856

Courriel : investors@orbitgarant.com

Agent des transferts et registraire

Société de fiducie AST (Canada)

2001, boul. Robert-Bourassa, Bureau 1600

Montréal, QC

H3A 2A6

Tél. : 1 800 387-0825

Responsable des affaires juridiques

Goodmans LLP

Gowling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Vérificateurs

KPMG s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Assemblée Annuelle

Mercredi 4 décembre 2019

Hôtel Le Crystal

1100, Rue de la Montagne

Salle Drummond

Montréal, Québec

H3G 0A1

L'assemblée commencera à 10h00 (HE)

COORDONNÉES

Si vous avez des questions concernant Forage Orbit Garant et ses activités, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à nos bureaux dont les coordonnées figurent ci-dessous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous pour répondre à vos besoins spécifiques.

SIÈGE SOCIAL

Forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T: 819-824-2707
T: 866-824-2707
F: 819-824-2195
info@orbitgarant.com

CANADA

QUÉBEC

Services de forage Orbit Garant inc.
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T : 819 824-2707
T : 866 824-2707
F : 819 824-1595

Soudure Royale Concept
3200 boul. Jean-Jacques Cossette
Val-d'Or (Québec)
J9P 6Y6
Canada
T : 819 825-5399
F : 819 825-7088

Services de forage Orbit Garant inc.
1905 Boul. Rideau
Rouyn-Noranda (Québec)
J0Z 1Y1
Canada
T: 819 824-2707
F: 819 824-1595

ONTARIO

Services de forage Orbit Garant inc.
90 Red Deer Lake Road North
Wahnapiatae (Ontario)
P0M 3C0
Canada
T: 705 694-5959
F: 705 694-4784

Services de forage Orbit Garant inc.
3661 Mount Albert Road
R.R. #1, Sharon (Ontario)
LOG 1V0
Canada
T: 905 478-2243
F: 905 478-2249

NOUVEAU-BRUNSWICK

Services de forage Orbit Garant inc.
398 Chemin Dover
Dieppe (Nouveau-Brunswick)
E1A 7L6
Canada
T: 506 853-9131
F: 506 856-4570

ALBERTA

Drift Exploration Drilling Inc.
803 9 Ave SE
High River (Alberta)
T1V 1K5
Canada
T: 403 601-4374
F: 403 652-3238

ÉTATS-UNIS

NEVADA

Drift Exploration Drilling Inc.
6120 Pedroli Lane
Winnemucca (Nevada)
89445
États-Unis
T: 403 601-4374
F: 403 652-3238

AMÉRIQUE DU SUD

CHILI

Orbit Garant Chile S.A.
Avda. Los Cerrillos 998
Cerrillos (Santiago)
Chili
T: +56 2 2411 5900
C: +56 9 9624 0421

GUYANA

OGD Drilling (Guyana) Inc.
31 Belair Spring
East Coast Demerara
Georgetown
Guyana
C Guyana: +592 629 6133
T Canada : 1 819 824-2707
F Canada : 1 819 824-1595

AFRIQUE DE L'OUEST

GHANA

Orbit Garant Drilling Ghana Limited
Plot 35 Funko Beach
P.O. Box WQ 104
Takoradi
Ghana
T Ghana: +233 303 960 889
C Ghana: +233 270 334 162
C Canada : 506 863-9503

BURKINA FASO

Forage Orbit Garant B.F. SAS
737, boulevard Tansoba-KOSSODO
12 B.P. 197 Ouagadougou 12
Ouagadougou
Burkina Faso
T Burkina Faso : +226 54 69 02 80
T Burkina Faso : +226 76 35 88 11